



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/6 (Sect. 8)
11 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995*

TITRE IV

Chapitre 8. *Département de la coordination des politiques
et du développement durable*

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Organes directeurs	8
B. Direction exécutive et administration	16
C. Programme de travail	18
D. Appui aux programmes	69

* Le présent document contient le chapitre 8 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session (A/48/6/Rev.1)*.

TITRE IV

COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

CHAPITRE 8. DEPARTEMENT DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Vue d'ensemble

TABLEAU 8.1. PREVISIONS DE DEPENSES POUR 1994-1995, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	-	2 783,2	2 983,6	107,2	5 766,8	340,1	6 106,9
B. Direction exécutive et administration	-	1 676,6	500,0	29,8	2 176,6	149,6	2 326,2
C. Programme de travail	-	37 370,2	140,4	0,3	37 510,6	2 850,5	40 361,1
D. Appui aux programmes	-	4 542,1	(1 391,0)	(30,6)	3 151,1	210,2	3 361,3
Total, budget ordinaire	16 966,5	46 372,1	2 233,0	4,8	48 605,1	3 550,4	52 155,5

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Montant estimatif des dépenses
	443,0	a) Services d'appui à : Des programmes extrabudgétaires Appui aux activités extrabudgétaires	925,0
Total a)	443,0		925,0
	500,0	b) Activités de fond Fonds bénévole pour aider les petits Etats en développement insulaires et les pays les moins avancés à participer à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires et à ses préparatifs	1 200,0
	100,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Sommet mondial pour le développement social	500,0
	50,0	Fonds d'affectation spéciale pour les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	4 980,0
	-	Fonds d'affectation spéciale pour le programme concernant les relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement	110,0

TABLEAU 8.1 (suite)

<i>1992-1993</i> <i>Montant estimatif</i> <i>des dépenses</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1994-1995</i> <i>Montant estimatif</i> <i>des dépenses</i>
	<i>b) Activités de fond (suite)</i>	
-	Fonds des Nations Unies pour faciliter les activités liées à l'exécution du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	100,0
220,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'étude du fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	130,0
-	Fonds d'affectation spéciale pour le développement social	150,0
830,0	Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la famille	300,0
50,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'Année internationale de la jeunesse	100,0
340,0	Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement	350,0
2 900,0	Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées	1 700,0
333,0	Fonds d'affectation spéciale pour le suivi, l'examen et l'évaluation de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme	-
964,0	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation sur la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures	1 300,0
2 400,0	Fonds de contributions volontaires pour permettre aux pays en développement de participer au processus de négociation sur la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures	2 800,0
1 800,0	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	1 200,0
1 100,0	Fonds bénévole spécial pour aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer au processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	800,0
1 105,0	Autres sources	2 410,0
Total b)		18 130,0
270,0	<i>c) Projets opérationnels</i> FNUAP	-
Total c)		-
Total a), b) et c)		19 055,0
	Total, dépenses	71 210,5

TABLEAU 8.2. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Unité administrative : Département de la coordination des politiques et du développement durable

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	14 635,6	39 095,0	945,3	2,4	40 040,3	3 085,9	43 126,2
Consultants et experts	729,0	1 329,0	375,0	28,2	1 704,0	84,7	1 788,7
Voyages en mission	588,2	3 208,7	408,7	12,7	3 617,4	208,7	3 826,1
Services contractuels	291,1	926,8	45,2	4,8	972,0	47,1	1 019,1
Frais généraux de fonctionnement	475,1	1 221,9	(216,8)	(17,7)	1 005,1	54,3	1 059,4
Fournitures et accessoires	83,5	174,6	-	-	174,6	9,3	183,9
Mobilier et matériel	105,3	259,7	120,0	46,2	379,7	20,1	399,8
Bourses, subventions et contributions	58,7	156,4	555,6	355,2	712,0	40,3	752,3
Total	16 966,5	43 372,1	2 233,0	4,8	48 605,1	3 550,4	52 155,5

TABLEAU 8.3. POSTES NECESSAIRES

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	-	-	-	-	1	1
SSG	-	-	1	1	-	-	1	1
D-2	4	6	-	-	-	-	4	6
D-1	16	16	-	-	2	3	18	19
P-5	30	29	-	-	4	3	34	32
P-4	34	33	-	-	2	3	36	36
P-3	19	21	-	-	2	-	21	21
P-2/1	16	17	-	-	6	4	22	21
Total	120	123	1	1	16	13	137	137
Agents des services généraux								
1re classe	9	9	-	-	-	-	9	9
Autres classes	99	98	-	-	6	8	105	106
Total	108	107	-	-	6	8	114	115
Total général	228	230	1	1	22	21	251	252

8.1 Le Département de la coordination des politiques et du développement durable a été créé en vertu de la note du Secrétaire général en date du 3 décembre 1992 (A/47/753) sur la deuxième phase de la restructuration du Secrétariat, ainsi que de la résolution 47/212 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1992, sur l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

8.2 Les attributions du Département sont définies dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées pour 1992-1993 compte tenu de la deuxième phase de la restructuration du Secrétariat (A/C.5/47/88), ainsi que dans la résolution 47/212 B de l'Assemblée générale en date du 6 mai 1993.

8.3 Le Département apporte son appui aux fonctions centrales de coordination et d'élaboration des politiques qui incombent au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires ainsi qu'à la Deuxième et à la Troisième Commissions de l'Assemblée générale. Le Département a donc principalement les tâches suivantes : a) élaborer des politiques, en intégrant les aspects tant économiques que sociaux et environnementaux des grandes questions de politique générale telles que la croissance et l'ajustement, la pauvreté, la faim et la malnutrition et la promotion de la femme; b) suivre la mise en oeuvre d'Action 21; c) aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités de coordination à l'échelle du système et, avec d'autres entités administratives, à assurer la cohérence des politiques, la coordination et la gestion efficace des activités de l'Organisation elle-même dans les secteurs économique et social; d) coordonner le suivi des conférences mondiales et d'initiative telles que les programmes en faveur des pays les moins avancés et le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90; et e) fournir des services techniques de secrétariat aux organes intergouvernementaux centraux.

8.4 En intégrant dans le Département des fonctions d'élaboration des politiques et des fonctions de coordination des services de fond aux organes intergouvernementaux centraux, on devrait pouvoir donner plus de cohérence à l'appui fourni à ces organes dans le cadre d'un dispositif qui, simultanément, en élargira la base et en améliorera la qualité puisque tous les éléments pertinents des secteurs économique et social de l'Organisation y seront mis à contribution.

8.5 Pendant la période 1994-1995, l'action du Département sera axée sur l'intégration des dimensions sociales, économiques et écologiques du développement, notamment par l'établissement de stratégies pour un développement durable, équitable et participatif. Il mettra au point et favorisera une action coordonnée sur des questions essentielles comme la croissance et l'ajustement, la pauvreté, la faim et la malnutrition, la promotion de la femme et l'intégration au processus de développement de tous les groupes sociaux, notamment ceux qui ont des besoins particuliers. Le transfert de la Division de la promotion de la femme au Département aura pour effet de renforcer les capacités dans les domaines économique et social de l'Organisation, permettant ainsi de tenir compte d'emblée des problèmes propres aux femmes dans toute politique de développement.

8.6 Le Département fournira un appui de fond à la Commission du développement durable afin de lui permettre de suivre les progrès accomplis dans l'exécution du programme Action 21 et de favoriser l'intégration des objectifs relatifs à l'environnement et au développement dans les activités des organismes des Nations Unies. Il incitera également les Etats Membres à se consulter en permanence sur les questions relatives au développement durable, notamment la question de savoir si les mécanismes de financement et autres sont bien adaptés aux objectifs arrêtés - particulièrement quant au niveau de 0,7 % du produit national brut des pays développés visé en matière d'aide publique au développement, aux progrès accomplis en matière de renforcement des capacités et à l'action en faveur du transfert d'écotechnologie.

8.7 Dans l'exercice de ses fonctions d'appui pour la coordination dans le domaine alimentaire, jusqu'ici confiées au secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation, le Département s'efforcera de faire en sorte que l'Organisation soit mieux en mesure de traiter de manière plus globale et intégrée des questions de croissance économique et de bien-être des populations et puisse aborder les problèmes de la faim et de la malnutrition dans une optique élargie du développement, sous la conduite et l'autorité du Conseil économique et social en matière de coordination d'ensemble des politiques. Le transfert de ces fonctions au Département va dans le sens préconisé par la Stratégie internationale du développement de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, où l'on insiste sur la nécessité d'une approche intégrée de la croissance économique, du bien-être de l'humanité et de l'élimination de la pauvreté et de la faim, qui en constitue l'un des objectifs principaux.

8.8 Les principaux organes intergouvernementaux auxquels le Département fournira un appui de fond comprendront la Deuxième et la Troisième Commissions de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social (débat de haut niveau, débat consacré aux questions de coordination et débat consacré aux activités opérationnelles), la Commission du développement durable, la Commission du développement social, la Commission de la condition de la femme, le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et, en attendant la fin de l'examen intergouvernemental en cours, le Conseil mondial de l'alimentation; au niveau des experts, le Comité consultatif de haut niveau et le Comité de la planification du développement; enfin, au niveau intersecrétariats, le Comité interorganisations sur le développement durable et d'autres organes subsidiaires du CAC chargés des questions opérationnelles et des questions relatives aux programmes. Le Département assurera aussi la coordination des apports techniques fournis aux autres organes intergouvernementaux et aux préparatifs des conférences et manifestations mondiales telles que le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires. Les consultations intergouvernementales sur l'avenir du Conseil mondial de l'alimentation n'étant pas encore achevées, les ressources correspondant aux services fonctionnels et techniques à fournir au Conseil figurent également dans le présent chapitre.

8.9 Outre les rapports consacrés à des questions particulières que pourront demander les organes intergouvernementaux compétents, le Département sera chargé d'établir un rapport d'orientation annuel du Secrétaire général portant sur certaines questions de fond importantes qui, de l'avis du Secrétaire général, appellent une action internationale concertée. Ce rapport s'inspirera des travaux pertinents du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de la CNUCED et d'autres entités concernées et sera établi en coordination avec eux. Le Département cherchera en outre à réunir des éléments de politique sociale et économique propres à faire progresser la nouvelle conception intégrée du développement axé sur la personne humaine. A cette fin, il sera le principal responsable des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. De même, la coordination de l'exécution des stratégies et programmes d'action issus de ces grandes conférences mondiales entreront dans ses attributions.

8.10 Le programme de travail correspondant au présent chapitre relève de trois des cinq priorités fixées en termes de grands secteurs par l'Assemblée générale dans ses résolutions 45/253 du 21 décembre 1990 et 47/214 du 23 décembre 1992. Dans ce contexte, le Département sera le principal responsable de l'exécution du programme d'activité relatif au relèvement économique et au développement de l'Afrique. Il sera également chargé de coordonner les activités de l'ONU portant sur le développement économique des pays en développement et sur le développement durable envisagé dans la perspective de la sauvegarde de l'environnement.

8.11 Certaines des fonctions susmentionnées ont un caractère permanent et, sur le plan des programmes, elles correspondent entièrement ou partiellement aux programmes ci-après du plan à moyen terme révisé pour la période 1992-1997 (A/47/6/Rev.1) : programme 11 (Questions et politiques générales, y compris la coordination); programme 12 (Questions et politiques relatives au développement mondial), sous-programmes 5, 6 et 7 en particulier; programme 17 (Science et technique au service d'un développement durable), sous-programme 3 en particulier; programme 19 (Ressources naturelles), sous-programme 1 en particulier; programme 20 (Energie), sous-programmes 1, 2 et 3 en particulier; programme 25 (Questions et politiques mondiales dans le domaine social); programme 26 (Intégration des groupes sociaux); programme 27 (Promotion de la femme); et programme 45 (Afrique : situation économique critique, redressement et développement).

8.12 Les activités du Département et les ressources nécessaires sont présentées par programme, s'il y a lieu, ou par grand secteur de responsabilité du Département. La structure organisationnelle de celui-ci est encore à l'examen et devrait être arrêtée en 1993. Elle sera communiquée à l'Assemblée générale dans le cadre du prochain projet de budget-programme. C'est à titre provisoire qu'il est fait référence, dans le descriptif du programme, aux différentes unités administratives du Département.

8.13 Les ressources extrabudgétaires prévues au présent chapitre ont trait aux activités de fond qui relèvent de la responsabilité du Département, notamment aux préparatifs de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du Sommet mondial pour le

développement social et aux services fonctionnels à fournir pour ces manifestations. Elles sont en partie destinées à financer les postes extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 1994-1995 au titre des activités de fond.

8.14 Les tableaux généraux du présent chapitre tiennent compte du fait que les ressources du Bureau des commissions régionales (New York), y compris un poste D-1, un poste P-5, un poste P-4 et trois postes d'agent des services généraux, seront transférées du budget du Département au chapitre 15 (CEA) à compter du 1er janvier 1994. Ce transfert a été effectué en ajustant la base de ressources pour 1994-1995, et il apparaît comme une diminution de la base de ressources du chapitre 8 pour l'exercice biennal. Des prévisions révisées seront présentées ultérieurement, s'il y a lieu, pour tenir compte des nouvelles dispositions concernant le fonctionnement du bureau de liaison du Siège.

8.15 Les ressources du Département se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs	11,8	35,0
B. Direction exécutive et administration	4,4	-
C. Programme de travail	77,4	65,0
D. Appui aux programmes	<u>6,4</u>	<u>-</u>
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

A. Organes directeurs

TABLEAU 8.4. PREVISIONS DE DEPENSES POUR 1994-1995, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Commission du développement durable	-	264,0	-	-	264,0	14,8	278,8
Commission du développement social	-	57,0	-	-	57,0	4,3	61,3
Commission de la condition de la femme	-	261,4	(56,1)	(21,4)	205,3	11,5	216,8
Comité de la planification du développement	-	327,4	-	-	327,4	18,3	345,7
Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement	-	130,0	-	-	130,0	7,3	137,3
Conseil mondial de l'alimentation	-	95,0	-	-	95,0	5,3	100,3
Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	-	475,1	-	-	475,1	18,6	493,7
Conseil consultatif de haut niveau	-	287,0	-	-	287,0	16,1	303,1
Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires	-	-	479,1	-	479,1	17,7	496,8
Sommet mondial pour le développement social	-	189,5	1 536,8	810,9	1 726,3	123,4	1 849,7
Quatrième Conférence mondiale sur les femmes	-	696,8	1 023,8	146,9	1 720,6	102,8	1 823,4
Total, budget ordinaire	-	2 783,2	2 983,6	107,2	5 766,8	340,1	6 106,9

TABLEAU 8.4 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Montant estimatif des dépenses
	-	a) Services d'appui à des activités extrabudgétaires	-
Total a)	-		-
		b) Activités de fond	
	500,0	Fonds de contributions volontaires destiné à aider les petits Etats en développement insulaires et les pays les moins avancés à participer à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires et à ses préparatifs	1 200,0
	100,0	Fonds d'affectation spéciale du Sommet mondial pour le développement social	500,0
	50,0	Fonds d'affectation spéciale des activités préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	4 980,0
Total b)	650,0		6 680,0
	-	c) Projets opérationnels	-
Total c)	-		-
Total a), b) et c)	650,0		6 680,0
Total, dépenses			12 786,9

TABLEAU 8.5. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exercice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	759,3	2 258,7	297,4	3 018,0	191,1	3 209,1
Consultants et experts	-	25,0	115,0	460,0	140,0	6,4	146,4
Voyages en mission	-	1 849,1	408,7	22,1	2 257,8	131,2	2 389,0
Services contractuels	-	142,0	60,0	42,2	202,0	3,4	205,4
Frais généraux de fonctionnement	-	7,8	141,2	-	149,0	8,0	157,0
Total, budget ordinaire	-	2 783,2	2 983,6	107,2	5 766,8	340,1	6 106,9

TABLEAU 8.6. POSTES NECESSAIRES

Organes directeurs

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	-	-	1	1	-	-	1	1
Total	-	-	1	1	-	-	1	1

8.16 Le présent sous-chapitre porte sur les ressources destinées à financer les activités des réunions mondiales et des organes intergouvernementaux et groupes d'experts permanents dont le Département assure le secrétariat, conformément à son mandat, à savoir :

1. ORGANES INTERGOUVERNEMENTAUX ET GROUPES D'EXPERTS PERMANENTS

a) Commission du développement durable

8.17 La Commission du développement durable a été créée en vertu de la décision 1993/207 du Conseil économique et social, en tant que commission technique du Conseil. Ses fonctions sont énoncées dans la résolution 47/191 de l'Assemblée générale. Elle se compose de 53 membres, élus pour un mandat de trois ans, et se réunit chaque année pour une période de deux à trois semaines. Le Département lui fournit les services fonctionnels et techniques dont elle a besoin. Elle tiendra sa prochaine réunion en 1994, à New York ou à Genève. La Commission du développement durable fait rapport à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

b) Conseil consultatif de haut niveau

8.18 Le Conseil consultatif de haut niveau a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/191 du 22 décembre 1992. Le Conseil est un groupe d'experts composé de 21 personnalités éminentes siégeant à titre individuel. Les grandes lignes du mandat du Conseil sont définies dans la résolution 47/191. Le Conseil se réunit chaque année pendant cinq jours ouvrables au maximum. Sur la recommandation du Secrétaire général, les membres du Conseil peuvent aussi participer à des sessions de la Commission du développement durable.

c) Commission du développement social

8.19 La Commission des questions sociales avait été créée en tant que commission technique du Conseil économique et social par la résolution 10 (II) du Conseil, en date du 21 juin 1946. A la suite d'un réexamen approfondi du rôle de la Commission, le Conseil a décidé, dans sa résolution 1139 (XLI) du 29 juillet 1966, qu'elle porterait désormais le nom de Commission du développement social, de sorte que soit précisé son rôle d'organe chargé de préparer la tâche du Conseil pour tout ce qui a trait à la politique du développement social.

8.20 La Commission se compose de 32 membres élus par le Conseil économique et social pour un mandat de quatre ans. Elle se réunit tous les deux ans pendant huit jours ouvrables. Sa prochaine session doit avoir lieu en 1995.

d) Commission de la condition de la femme

8.21 La Commission de la condition de la femme a été créée en tant que commission technique du Conseil économique et social par la résolution 11 (II) du Conseil, en date du 21 juin 1946, pour présenter au Conseil des recommandations et

rapports sur le développement des droits de la femme dans les domaines politique, économique et social et dans le domaine de l'instruction, formuler des recommandations sur les problèmes présentant un caractère d'urgence dans le domaine des droits de la femme, l'objectif étant de faire respecter le principe de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, et présenter des propositions en vue d'appliquer ces recommandations. Dans sa résolution 1987/22, le Conseil économique et social a de nouveau élargi le mandat de la Commission, qui compte désormais 45 membres élus pour quatre ans et se réunit chaque année pendant huit jours ouvrables.

e) Comité de la planification du développement

8.22 Le Comité de la planification du développement a été créé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1035 (XXXVII) du Conseil, en date du 15 août 1964. Son mandat a été approuvé par le Conseil dans sa résolution 1079 (XXXIX) du 28 juillet 1965. Le Comité se compose de 24 membres siégeant à titre individuel et nommés par le Conseil sur proposition du Secrétaire général, pour une durée de trois ans. Le Comité se réunit chaque année pour une session de huit jours ouvrables. Il a trois groupes de travail, composés chacun de huit membres qui se réunissent à sa demande pour s'acquitter de tâches précises, généralement deux fois au cours de l'exercice biennal, pour une période de cinq jours ouvrables. On rappellera que des consultations intergouvernementales sont en cours sur l'avenir du Comité et qu'en attendant l'issue de ces consultations, le montant des ressources demandées a été indiqué sur la base du maintien des programmes.

f) Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement

8.23 Le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement a été créé par le Conseil économique et social dans sa décision 1992/218 du 30 avril 1992. Son mandat a été défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/235 du 13 avril 1992. Le Comité se compose de 24 experts élus par le Conseil sur proposition des gouvernements pour un mandat de quatre ans et siégeant à titre individuel. Le Comité se réunit tous les deux ans pour une période de deux semaines. Sa première session doit avoir lieu en 1994.

g) Conseil mondial de l'alimentation

8.24 Le Conseil mondial de l'alimentation a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 3348 (XXIX) du 17 décembre 1974, au niveau des ministres ou des plénipotentiaires. Il s'agit d'un organe de l'Organisation des Nations Unies dont les objectifs, attributions et mode de fonctionnement sont énoncés dans la résolution XXII adoptée par la Conférence mondiale de l'alimentation le 16 novembre 1974. Le Conseil mondial de l'alimentation fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Ses membres ne sont pas autorisés à voyager aux frais de l'Organisation lorsqu'ils se réunissent en session. Toutefois, les frais de voyage du Président et des membres du Bureau agissant au nom du Conseil sont pris en charge par l'Organisation lorsqu'ils prennent contact avec des gouvernements entre les sessions du Conseil et engagent des consultations au niveau régional sur la production alimentaire, la nutrition et les investissements. Des consultations intergouvernementales se déroulent actuellement sur l'avenir du Conseil mondial de l'alimentation. En attendant qu'une décision soit prise, il est proposé de maintenir au même niveau le montant des ressources demandées au titre des frais de voyage du Président du Conseil et des membres du Bureau.

h) Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

8.25 Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été créé conformément aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979. Le Comité se compose de 23 experts élus pour un mandat de quatre ans par les Etats parties à la Convention et siégeant à titre individuel. Le Comité se réunit chaque année pour une session de deux semaines et présente ses rapports à l'Assemblée générale. Conformément à la résolution 1992/17 du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1992, la durée de la session du Comité a été portée à trois semaines à compter de 1993, et ce tant qu'il n'aura pas résorbé son retard dans l'examen des rapports.

2. CONFERENCES INTERNATIONALES

a) Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires

8.26 La Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires se tiendra à la Barbade en avril 1994, conformément à la résolution 47/189 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992. Les activités relatives à la Conférence comprendront les travaux du Comité préparatoire de la Conférence, créé par la même résolution, et la tenue de la Conférence proprement dite. Elles seront financées à la fois par le budget ordinaire et au moyen de fonds extrabudgétaires, compte tenu des dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, du 18 décembre 1985.

b) Sommet mondial pour le développement social

8.27 La convocation d'un Sommet mondial pour le développement social a été décidée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/92 en date du 16 décembre 1992. Le Sommet aura lieu au début de 1995, au Danemark. Un comité chargé de préparer le Sommet a été créé conformément à la résolution 47/92. Ce comité préparatoire devrait tenir trois sessions de fond au cours de l'exercice biennal. Les activités relatives au Sommet seront financées à la fois par le budget ordinaire et au moyen de fonds extrabudgétaires, compte tenu des dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.

c) Conférence mondiale sur les femmes

8.28 L'Assemblée générale a décidé d'organiser une quatrième Conférence mondiale sur les femmes dans sa résolution 45/129 du 14 décembre 1990, dans laquelle elle faisait sienne la recommandation formulée à ce sujet par le Conseil économique et social dans sa résolution 1990/12 du 24 mai 1990. La Conférence aura lieu en septembre 1995, en Chine. La Commission de la condition de la femme est l'organe préparatoire de la Conférence. Les activités seront financées à la fois par le budget ordinaire et au moyen de fonds extrabudgétaires, compte tenu des dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

8.29 Les prévisions de dépenses, ventilées par activité au tableau 8.4 et par objet de dépense pour l'ensemble de la partie A au tableau 8.5, sont présentées plus en détail dans les paragraphes ci-après.

Dépenses de personnel

8.30 Les ressources demandées à ce titre correspondent aux postes temporaires et autres ressources en personnel proposés au titre de la préparation et du secrétariat des conférences internationales ci-après :

a) Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires : le montant de 346 100 dollars proposé au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) en vue de la préparation de la Conférence couvrirait le coût de 12 mois de travail par poste pour un poste D-1, un poste P-4 et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes). Un montant de 10 000 dollars serait en outre nécessaire pour financer les heures supplémentaires pendant les périodes de pointe;

b) Sommet mondial pour le développement social : les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), d'un montant total de 1 380 300 dollars, permettraient de s'assurer les services de quatre administrateurs et de quatre agents des services généraux (Autres classes) pour une durée de 24 mois de travail chacun, en vue de la préparation des sessions du Comité préparatoire et du Sommet, y compris les aspects sociaux, économiques et juridiques des questions figurant à l'ordre du jour du Sommet. Un montant de 7 000 dollars serait également nécessaire pour financer les heures supplémentaires pendant les périodes de pointe;

c) Quatrième Conférence mondiale sur les femmes : il est proposé de maintenir pour une durée de 24 mois de travail le poste temporaire de sous-secrétaire général occupé par le Secrétaire général de la Conférence. Le titulaire du poste serait aussi chargé de superviser les travaux de la Division de la promotion de la femme au sein du Département.

Des ressources d'un montant total de 972 800 dollars, au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), seraient en outre nécessaires pour financer l'équivalent d'un poste P-5, d'un poste P-4, d'un poste P-3 et de trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour une durée de 24 mois de travail chacun, en vue de la préparation de la Conférence. A cette somme, il faudrait ajouter 8 000 dollars pour financer les heures supplémentaires pendant les périodes de pointe.

Consultants et experts

8.31 Les ressources prévues à ce titre (140 000 dollars) permettraient de confier à des consultants l'établissement d'études et de rapports sur des questions précises à l'intention des trois conférences internationales, le personnel compétent du Département ne pouvant suffire à la tâche :

- a) Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires : 20 000 dollars;
- b) Sommet mondial pour le développement social : 100 000 dollars;
- c) Quatrième Conférence mondiale sur les femmes : 20 000 dollars.

Voyages en mission

8.32 Le montant total des ressources nécessaires à ce titre est évalué à 2 257 800 dollars. Les dépenses correspondantes se répartiraient comme suit :

- a) Voyages de représentants, de membres des comités et de participants aux réunions

Dollars E.-U.

Commission du développement durable	264 000
Commission du développement social	57 000
Commission de la condition de la femme	205 300
Comité de la planification et du développement	327 400
Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement	130 000
Conseil mondial de l'alimentation	95 000
Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	333 100
Conseil consultatif de haut niveau	287 000
Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires	15 000
Sommet mondial pour le développement social	85 000
Quatrième Conférence mondiale sur les femmes	180 000

Total partiel a)

1 978 800

b) Frais de voyage du personnel

Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires	60 000
Sommet mondial pour le développement social	100 000
Quatrième Conférence mondiale sur les femmes	119 000
Total partiel b)	279 000
Total	2 257 800

8.33 Les ressources demandées au titre des frais de voyage des membres des commissions et comités techniques du Conseil économique et social, ainsi que des groupes permanents d'experts, correspondent aux prévisions de dépenses telles qu'elles ressortent du programme de travail de ces organes pour l'exercice biennal 1994-1995. Les ressources demandées au titre des frais de voyage des participants aux conférences mondiales se répartissent de la façon suivante :

a) Le montant de 15 000 dollars demandé au titre de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires doit permettre de financer les frais de voyage des représentants des mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA, invités à participer à la Conférence, conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale;

b) Le montant de 85 000 dollars demandé au titre du Sommet mondial pour le développement social est ventilé comme suit :

- i) 70 000 dollars au titre des frais de voyage des personnalités éminentes invitées à participer au Sommet;
- ii) 15 000 dollars au titre des frais de voyage des représentants des mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA invités à participer au Sommet, conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale;

c) Le montant de 180 000 dollars demandé au titre de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes est ventilé comme suit :

- i) 115 000 dollars destinés à financer la participation à la Conférence, en leur qualité d'experts, des membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, conformément à la résolution 36/8 de la Commission de la promotion de la femme, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil économique et social;
- ii) 50 000 dollars destinés à financer la participation à la Conférence de personnalités invitées par le Secrétaire général en reconnaissance de leur contribution personnelle à la cause des femmes;
- iii) 15 000 dollars destinés à financer les frais de voyage des représentants des mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA, invités à participer à la Conférence, conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale.

8.34 Le montant demandé au paragraphe 8.32 au titre des frais de voyage du personnel (279 000 dollars) concerne des missions de planification et des missions de consultation auprès de gouvernements et d'organisations internationales ainsi que la participation aux réunions liées à la préparation et au secrétariat des deux conférences et du Sommet mondial pour le développement social.

Services contractuels

8.35 Les ressources prévues au titre des services contractuels (202 000 dollars) comprennent :

a) Un montant de 142 000 dollars destiné à couvrir les honoraires versés aux membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, conformément aux dispositions de la Convention;

b) Un montant de 60 000 dollars destiné à financer les publications diffusées dans le cadre de la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Frais généraux de fonctionnement

8.36 Les ressources demandées à ce titre (149 000 dollars) doivent permettre de financer la préparation et la tenue des trois manifestations internationales mentionnées ci-dessus, y compris les frais de télécommunications, les dépenses de représentation, et le coût de services et fournitures divers, et se répartissent comme suit :

	<i>Dollars E.-U.</i>
a) Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires .	28 000
b) Sommet mondial pour le développement social	61 000
c) Quatrième Conférence mondiale sur les femmes	60 000

B. Direction exécutive et administration

TABLEAU 8.7. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	1 471,0	-	-	1 471,0	110,0	1 581,0
Consultants et experts	-	26,6	-	-	26,6	1,5	28,1
Voyages en mission	-	179,0	-	-	179,0	10,0	189,0
Bourses, subventions et contributions	-	-	500,0	-	500,0	28,1	528,1
Total	-	1 676,6	500,0	29,8	2 176,6	149,6	2 326,2

TABLEAU 8.8. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Bureau du Secrétaire général adjoint

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	1	1	-	-	-	-	1	1
P-4	1	1	-	-	-	-	1	1
Total	4	4	-	-	-	-	4	4
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	5	5	-	-	-	-	5	5
Total	5	5	-	-	-	-	5	5
Total général	9	9	-	-	-	-	9	9

8.37 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure l'orientation générale, la supervision et la gestion des activités menées par le Département, dans le cadre de son programme de travail approuvé, conformément aux textes qui en portent autorisation, en particulier en axant les travaux du Département sur une approche intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement.

8.38 Les activités du Bureau du Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable consistent notamment à fournir des conseils d'orientation générale aux Etats Membres sur l'élaboration de politiques susceptibles de garantir un développement durable, équitable et participatif, et à assurer des relations extérieures, compte tenu en particulier de la nécessité primordiale d'assurer une orientation générale et la cohésion globale et d'entretenir des contacts avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales pour la mise en oeuvre d'Action 21.

8.39 Dans le cadre de sa fonction touchant les relations extérieures, le Département participe aux activités du Comité commun de l'information des Nations Unies et maintient des contacts étroits avec les services de liaison avec les organisations non gouvernementales, unité interinstitutions créée en 1975 en tant que mécanisme du Comité commun financé

en commun qui est chargé de renforcer la coopération entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Le Bureau du Secrétaire général adjoint collabore avec les services de liaison pour les questions touchant le développement économique et social, en particulier en ce qui concerne les travaux de la Commission du développement durable et des autres organes subsidiaires du Conseil économique et social et les conférences des Nations Unies prévues pendant l'exercice biennal. Ces activités comprendront notamment la production de 10 numéros d'un bulletin sur les activités des organisations non gouvernementales et la publication de *Voices from Africa* et d'autres matériels d'information, ainsi que l'organisation de réunions et de consultations.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

8.40 Les ressources prévues pour le Bureau du Secrétaire général adjoint serviront à couvrir le coût d'un poste de secrétaire général adjoint, d'un poste D-1, d'un poste P-5, d'un poste P-4 et de cinq postes d'agent des services généraux autres que de 1re classe.

Consultants et experts

8.41 Les dépenses prévues (26 600 dollars) concernent les services d'experts nécessaires à la réalisation d'études dépassant les différents programmes, en particulier sur les perspectives d'un développement durable, équitable et participatif.

Voyages en mission

8.42 Les dépenses prévues (179 000 dollars) sont destinées à couvrir le coût des voyages que devront effectuer le Secrétaire général adjoint et ses proches collaborateurs pour assister à des réunions d'organes des Nations Unies et à des consultations avec des gouvernements et des organisations et institutions intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que le Secrétaire général adjoint pour représenter le Secrétaire général.

Bourses, subventions et contributions

8.43 Les dépenses prévues (500 000 dollars) correspondent à la contribution de l'Organisation des Nations Unies au financement des activités des services de liaison avec les organisations non gouvernementales. Ce montant représente la part des coûts afférents à leurs activités qui incombe à l'Organisation des Nations Unies pour 1994-1995, telle qu'elle est estimée au stade actuel. La contribution de l'Organisation des Nations Unies sera acquittée en espèces et en nature. La partie versée en espèces sera arrêtée par le CAC plus tard en 1993. A la suite de ces arrangements, le montant proposé (500 000 dollars) sera géré avec souplesse et décaissé en fonction des dispositions concernant la contribution en nature et des arrangements de participation aux coûts qui auront été approuvés.

C. Programme de travail

1. ELABORATION DES POLITIQUES

TABLEAU 8.9. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	4 431,1	-	-	4 431,1	337,90	4 769,0
Consultants et experts	-	67,0	40,0	59,7	107,0	6,3	113,3
Voyages en mission	-	80,0	-	-	80,0	4,5	84,5
Services contractuels	-	170,0	(2,0)	(1,1)	168,0	9,4	177,4
Bourses, subventions et contributions	-	101,1	-	-	101,1	5,7	106,8
Total	-	4 849,2	38,0	0,7	4 887,2	363,8	5 251,0

TABLEAU 8.10. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Unité de l'élaboration des politiques

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	3	3	-	-	-	-	3	3
P-5	5	5	-	-	-	-	5	5
P-4	4	4	-	-	-	-	4	4
P-3	1	1	-	-	-	-	1	1
P-2/1	1	1	-	-	-	-	1	1
Total	14	14	-	-	-	-	14	14
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	-	-	-	-	2	2
Autres classes	7	7	-	-	-	-	7	7
Total	9	9	-	-	-	-	9	9
Total général	23	23	-	-	-	-	23	23

8.44 Les textes portant autorisation du programme de travail dans le domaine de l'élaboration des politiques sont les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social qui contiennent un vaste ensemble d'objectifs et d'engagements dans le domaine de la coopération internationale pour le développement. Ce sont notamment la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. En outre, dans sa résolution 47/181, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur un programme d'action pour le développement contenant une analyse et des recommandations sur les moyens d'accroître le rôle de l'Organisation et de resserrer ses relations avec les institutions de Bretton Woods en vue de promouvoir la coopération internationale. Dans sa résolution 47/92, l'Assemblée générale a décidé

de convoquer un sommet mondial pour le développement social, au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement, pour promouvoir le développement social au niveau international.

8.45 Les textes portant autorisation de ces activités figurent également dans le programme 11 (Questions et politiques générales, y compris la coordination), le programme 12 [Questions et politiques relatives au développement mondial (en particulier le sous-programme 5 : Développement et environnement)] du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel qu'il a été révisé (A/47/6/Rev.1).

8.46 Etant donné que le plan à moyen terme actuel pour la période 1992-1997 ne tient pas entièrement compte des nouvelles dispositions portant autorisation de certaines activités à long terme qui figurent dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, il est impossible, au stade actuel, de répartir en sous-programmes précis toutes les propositions à inclure dans le budget-programme qui concernent les activités dans le domaine de l'élaboration des politiques. Les propositions concernant la ventilation en sous-programmes des activités dont sera chargé le Département seront présentées dans les prochaines versions révisées du plan à moyen terme.

8.47 Les activités seront exécutées par l'Unité de l'élaboration des politiques, qui relèvera directement du Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable.

8.48 Les activités viseront à aider les Etats Membres et les organisations internationales à définir et à faire prévaloir une approche globale de tous les aspects du développement au sein du système des Nations Unies, et notamment à dégager des perspectives de développement qui garantissent à la fois l'efficacité économique et la pleine participation de tous les éléments de la société.

8.49 Une autre fonction importante consistera à définir et à faire prévaloir une approche concertée de questions fondamentales comme la croissance et l'ajustement, l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, et l'intégration de tous les groupes de la population dans le processus de développement.

8.50 Les activités consisteront aussi à coordonner l'application des déclarations, stratégies et programmes d'action adoptés à l'issue des grandes conférences des Nations Unies et des manifestations mondiales dans les domaines économique et social. Elles consisteront aussi à coordonner l'établissement des rapports directifs correspondants du Secrétaire général, ainsi qu'à coordonner (sauf indication contraire) les préparatifs des conférences mondiales des Nations Unies dans les domaines économique et social, dont ceux du Sommet mondial pour le développement social.

8.51 Les activités touchant les questions relatives à la pauvreté consisteront surtout à fournir des directives générales aux autres organismes du système des Nations Unies et, en leur transmettant les rapports pertinents, à fournir un appui fonctionnel à la Commission du développement durable, à la Commission du développement social, à la Commission de la condition de la femme, aux Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et aux mécanismes subsidiaires du CAC, comme le CCQA, en faisant appel à des apports des organisations intéressées. Grâce à ces activités et types de coopération, on prévoit que la lutte contre la pauvreté sera mieux intégrée et coordonnée avec d'autres questions fondamentales comme la croissance et l'ajustement, la faim et la malnutrition, la promotion de la femme et le développement durable. En outre, la mise au point d'approches uniformes des questions ayant trait à la pauvreté (par exemple, les critères à retenir pour déterminer les seuils de pauvreté et établir la liste des pays les moins avancés) devrait permettre de renforcer la cohérence des politiques appliquées par le système des Nations Unies dans la lutte contre la pauvreté.

8.52 Les activités du Département dans le domaine de la faim et de la malnutrition viseront très précisément :

a) A mieux coordonner les activités des organismes des Nations Unies pour réaliser les objectifs du système en matière de lutte contre la faim définis dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et intégrés dans la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90;

b) A évaluer les incidences immédiates et à long terme de l'évolution rapide du climat économique et politique international sur la situation en matière de sécurité alimentaire des pays en développement, en recommandant des mesures correctives, le cas échéant;

c) A évaluer l'expérience acquise en matière de stratégies alimentaires, en particulier au niveau national, en mettant l'accent sur le rôle du secteur privé;

d) A promouvoir la coopération entre pays en développement, en s'attachant aux principales questions de politique relatives à la mise au point, au transfert et à l'application des techniques de production alimentaire;

e) A renforcer la coopération pour le développement pour soulager la faim en axant davantage les politiques d'aide des pays développés sur l'élimination de la faim et de la pauvreté;

f) A surveiller les tendances du marché international des produits agricoles et tropicaux, en consultation avec la CNUCED et la FAO et les autres organismes pertinents des Nations Unies, ainsi que l'état de la sécurité alimentaire mondiale, en tenant compte des besoins de tous les pays en développement, y compris les pays qui sont importateurs nets de produits alimentaires;

g) A analyser les effets des guerres et des conflits civils sur la situation alimentaire des populations touchées, en formulant des propositions de mesures correctives, et à mettre au point des directives pour améliorer les mesures destinées à garantir la sécurité du transport des secours alimentaires.

8.53 Un appui fonctionnel, qui consistera notamment à coordonner les apports des autres unités du Secrétariat des Nations Unies, sera fourni au Conseil consultatif de haut niveau. Pour appuyer les travaux du Conseil, des analyses seront entreprises sur les interactions entre développement et environnement et sur les moyens de concilier les objectifs d'un développement socio-économique rapide et durable et la préservation de l'environnement et, en particulier, sur les moyens d'appliquer l'Action 21. Les sujets qu'examinera le Conseil pendant l'exercice biennal devraient inclure les questions que la Commission du développement durable aura retenues pour ses sessions annuelles (éléments critiques de la durabilité, mécanismes de prise de décisions, rôle des principaux groupes, éducation, science, transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités, ressources et mécanismes financiers).

8.54 Sous réserve des décisions qui seront prises sur l'avenir du Comité de la planification du développement, un appui fonctionnel sera également fourni à cet organe pendant l'exercice biennal.

8.55 Les activités sont énumérées et regroupées ci-après.

Activités :

1. Coopération internationale (budget ordinaire)

a) Relations extérieures : liaison et collaboration avec les organisations intergouvernementales pertinentes, ainsi qu'avec des entités non gouvernementales, notamment les milieux universitaires et les entreprises pour appuyer les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, notamment la lutte contre la faim et la malnutrition. Participation aux activités du a) Groupe consultatif de la recherche agricole internationale et des institutions de recherche sur les questions touchant l'accroissement de la production alimentaire dans les pays en développement et le transfert de technologie^{**}; et b) du Comité d'aide au développement de l'OCDE et d'autres institutions régionales et interrégionales de développement sur les possibilités de renforcer la coopération pour le développement en vue d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour lutter contre la pauvreté et la faim.

^{**} Non prioritaire.

2. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants :

- i) Sept rapports à l'Assemblée générale (quarante-neuvième et cinquantième sessions) : un rapport d'orientation générale portant sur les grandes questions d'orientation générale qui appellent une action internationale concertée (rapport annuel); un programme d'action pour le développement (rapport annuel); un rapport sur l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, ainsi que sur l'état d'avancement des préparatifs du Sommet mondial sur le développement social. Une assistance sera fournie au Conseil mondial de l'alimentation pour l'établissement de son rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de sa dix-neuvième session;
- ii) Rapports au Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social et au Sommet lui-même (le cas échéant);
- iii) Six rapports au Conseil mondial de l'alimentation (dix-neuvième session) portant sur les questions d'orientation générale relatives à l'évaluation des stratégies alimentaires nationales et régionales; la faim et la malnutrition dans le monde; la pertinence des efforts visant à instaurer la sécurité alimentaire dans les pays en développement, notamment le contrôle des courants d'aide (rapport accompagné de recommandations); les incidences de l'évolution du commerce international sur l'économie des pays en développement et plus particulièrement sur l'action qu'ils mènent dans le domaine de l'alimentation; les problèmes qui se posent en matière de sécurité alimentaire du fait de l'évolution de la situation politique et économique dans le monde et un examen des principales questions de sécurité alimentaire découlant des délibérations de conférences mondiales, comme le Sommet mondial pour les enfants, la Conférence internationale sur la nutrition, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;
- iv) Quatre rapports aux réunions intergouvernementales, régionales et interrégionales du Conseil mondial de l'alimentation sur les questions régionales de sécurité alimentaire, et notamment les incidences des transformations en Europe orientale et dans la Communauté d'Etats indépendants sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement;
- v) Huit documents d'information destinés au Conseil consultatif de haut niveau sur les sujets qu'il examinera; et jusqu'à huit rapports au Comité de la planification du développement (sous réserve de la décision quant à son avenir);

b) Groupes spéciaux d'experts : deux réunions de groupes spéciaux sur le Programme d'action pour le développement et la sécurité alimentaire.

3. *Publications (budget ordinaire)*

a) Deux publications périodiques : vues et recommandations du Conseil consultatif de haut niveau, des experts agréés et du Comité de la planification du développement (sous réserve d'une décision quant à son avenir); et un bulletin du département (12 numéros)**;

b) Une publication non renouvelable : allègement et réduction de la pauvreté.

** Non prioritaire.

4. *Supports et services d'information (budget ordinaire)*

Dossiers d'information : publication annuelle de brochures expliquant les questions dont s'occupent le Conseil économique et social et l'Assemblée générale et présentant leurs recommandations concernant les mesures correctives que doit prendre la communauté internationale** ; quatre opuscules résumant certaines des questions d'orientation générale devant être examinées par le Conseil et l'Assemblée; un dossier de presse biennal sur les sessions du Conseil; des communiqués de presse sur les sessions du Conseil mondial de l'alimentation et les déclarations de ses membres, comptes rendus des questions relatives à la faim et à la pauvreté traitées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social; organisation de conférences de presse par le Président du Conseil mondial de l'alimentation et d'autres membres du Bureau, ainsi que de séminaires annuels à l'intention des médias, des organisations non gouvernementales et des responsables nationaux**.

5. *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire)*

Contribution aux activités du CAC touchant des questions de sécurité alimentaire dont s'occupent les organismes des Nations Unies, et au Sous-Comité de la nutrition du CAC et d'autres institutions pertinentes du système des Nations Unies, notamment les institutions de Bretton Woods, sur l'effet des politiques et programmes d'ajustement économique sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays en développement. Collaboration avec la FAO, le PAM et le FIDA sur la coordination des activités de ces organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et s'occupant de l'alimentation sur des questions touchant l'élimination de la faim et de la malnutrition.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

8.56 Les ressources en personnel nécessaires pour la mise en oeuvre des activités dans le domaine de l'élaboration des politiques comprendront 14 postes d'administrateur et neuf postes d'agent des services généraux, dont deux de 1re classe. Lorsque l'organigramme du Département aura été définitivement arrêté, ces ressources seront regroupées dans une entité administrative relevant du Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable.

8.57 Aucune décision n'ayant encore été prise sur l'avenir et l'emplacement du Conseil mondial de l'alimentation, les dépenses de personnel comprendront également un montant, correspondant à la base des ressources, de 581 900 dollars pour le service technique des réunions du Conseil, notamment les services de traduction et d'interprétation dans les six langues officielles.

Consultants et experts

8.58 Les ressources prévues à cette rubrique s'élèvent à 107 000 dollars, dont un montant de 75 000 dollars (y compris un accroissement des ressources de 40 000 dollars) qui couvrira les services de consultants nécessaires à l'établissement d'études spécifiques et de rapports sur des questions relatives à la faim, la malnutrition et la sécurité alimentaire ainsi que de documents pour le Comité de la planification du développement et le Conseil consultatif de haut niveau, et un montant de 32 000 dollars pour deux réunions de groupes spéciaux d'experts sur des questions touchant la sécurité alimentaire et le Programme d'action pour le développement.

Voyages en mission

8.59 Les ressources prévues à ce titre (80 000 dollars) sont destinées à couvrir le coût des voyages effectués par les fonctionnaires pour prendre part à des consultations avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières et

** Non prioritaire.

d'autres institutions et pour participer à des réunions de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes, dont le Sous-Comité de la nutrition du CAC.

Services contractuels

8.60 Le montant demandé (168 000 dollars) couvrira le coût des services contractuels de traduction, de révision, d'édition et d'impression des documents et publications.

Bourses, subventions et contributions

8.61 Les ressources prévues (110 100 dollars) représentent la contribution de l'Organisation des Nations Unies au Sous-Comité de la nutrition du CAC. Les dépenses de fonctionnement du Sous-Comité sont réparties entre les organisations membres, et la part de l'Organisation des Nations Unies serait assurée par le Département.

2. DEVELOPPEMENT DURABLE

TABLEAU 8.11. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	5 554,2	-	-	5 554,2	439,2	5 993,4
Consultants et experts	-	71,3	150,0	210,3	221,3	12,6	233,9
Voyages en mission	-	97,5	-	-	97,5	5,5	103,0
Services contractuels	-	62,0	(3,0)	(4,8)	59,0	3,2	62,2
Total, budget ordinaire	-	5 785,0	147,0	2,5	5 932,0	460,5	6 392,5

TABLEAU 8.11 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Montant estimatif des dépenses
	-	a) Services d'appui à des activités extrabudgétaires	-
Total a)	-		-
	-	b) Activités de fond	
	-	Fonds d'affectation spéciale pour le programme de travail concernant les relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement	110,0
	-	Fonds d'affectation spéciale pour faciliter les activités liées à l'exécution du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables	100,0
Total b)	-		210,0
	-	c) Projets opérationnels	-
Total c)	-		-
Total a), b) et c)	-		210,0
		Total, dépenses	6 602,5

TABLEAU 8.12. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Division du développement durable

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	3	3	-	-	-	-	3	3
P-5	6	6	-	-	-	-	6	6
P-4	6	6	-	-	-	-	6	6
P-3	2	2	-	-	-	-	2	2
P-2/1	2	2	-	-	-	-	2	2
Total	20	20	-	-	-	-	20	20
Agents des services généraux								
Ire classe	1	1	-	-	-	-	1	1
Autres classes	14	14	-	-	-	-	14	14
Total	15	15	-	-	-	-	15	15
Total général	35	35	-	-	-	-	35	35

8.62 Les textes portant autorisation des activités menées dans le domaine du développement durable sont les résolutions 47/190 et 47/191 du 22 décembre 1992, dans lesquelles l'Assemblée a adopté la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21 et la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour

un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, et décidé des arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

8.63 Le programme de travail relève aussi en partie du sous-programme 5, Développement et environnement, du programme 12, Questions et politiques relatives au développement mondial; du sous-programme 3, Coordination et harmonisation des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service d'un développement durable, du programme 17, Science et technique au service d'un développement durable, du sous-programme 1, Coordination dans le domaine des ressources en eau, du programme 19, Ressources naturelles; et du sous-programme 3, Contribution à la mise en valeur et à l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, du programme 20, Energie du plan à moyen terme pour l'exercice biennal 1994-1995, tels que révisés (A/47/6/Rev.1).

8.64 Etant donné que le plan à moyen terme pour la période 1992-1997 ne tient pas pleinement compte des nouvelles directives à long terme qui découlent des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa quarante-septième session sur des questions liées au suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), ni des décisions de la Commission du développement durable, telles qu'approuvées par le Conseil économique et social, le programme d'activités n'est pas subdivisé en sous-programmes spécifiques. Les propositions relatives à la structure du sous-programme en ce qui concerne les activités dont le Département sera chargé seront présentées lors des prochaines révisions du plan à moyen terme.

8.65 A sa première session, en juin 1993, la Commission du développement durable a approuvé son programme de travail thématique pluriannuel pour la période 1993-1997. Ce programme rassemble 40 chapitres d'Action 21 en neuf groupes d'éléments de la manière suivante: *a)* éléments critiques de la durabilité; *b)* ressources et mécanismes financiers; *c)* éducation, science, transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités; *d)* mécanismes de prise de décisions; *e)* rôle des principaux groupes; *f)* santé, établissements humains et ressources en eau douce; *g)* terres, désertification, forêts et diversité biologique; *h)* atmosphère, océans et différents types de mers; et *i)* substances chimiques toxiques et déchets dangereux. La Commission a décidé d'examiner tous les ans les groupes d'éléments *a)* à *e)* qui ont en gros un caractère intersectoriel, et sur une base pluriannuelle, les groupes d'éléments *f)* à *i)* qui ont en gros un caractère sectoriel. Le programme de travail de la Commission pour la période 1994-1995 comprendra donc l'examen des groupes d'éléments *a)* à *g)* ainsi que celui du groupe *i)*.

8.66 La Commission a également décidé que son programme de travail reposerait sur une approche intégrée de l'environnement et du développement, tenant pleinement compte des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de tous les autres aspects de la CNUED et de la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, ainsi que des corrélations qui existent entre les éléments sectoriels et intersectoriels d'Action 21.

8.67 Ce programme sera exécuté par la Division du développement durable que la Commission se propose d'établir conformément à la résolution 47/191, dans laquelle l'Assemblée a invité le Secrétaire général à constituer, au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable, un secrétariat clairement identifiable, hautement qualifié et compétent, qui fournirait des services d'appui à la Commission, au Comité interorganisations sur le développement durable et au Conseil consultatif de haut niveau.

8.68 La Division a pour objectif général d'aider les Etats Membres et la Commission du développement durable, ainsi que ses groupes de travail à participation non limitée, à suivre les progrès accomplis dans l'application d'Action 21 et les autres résultats de la CNUED, et à élaborer des recommandations de politique générale en matière de développement durable. Sous la direction générale de la Commission du développement durable, la Division mènera des études et établira des rapports analytiques sur ces questions. Elle organisera également des ateliers et des consultations d'experts, publiera et diffusera des éléments d'information et coopérera avec les autres unités administratives, les gouvernements et les organisations internationales concernées, qu'elles fassent ou non partie du système des Nations Unies, notamment les institutions financières multilatérales, ainsi que les organisations non gouvernementales et les principaux groupes, dans des domaines qui ont un rapport avec le suivi de la Conférence et, de manière générale, avec le développement durable.

8.69 Dans le domaine financier, la Division s'emploiera principalement à aider la Commission du développement durable à suivre et examiner les aspects financiers de l'application d'Action 21, notamment des dispositions et des engagements qui figurent au chapitre 33, consacré aux ressources et mécanismes financiers, ainsi qu'à évaluer les priorités et les besoins financiers spécifiques qui découlent des éléments sectoriels d'Action 21, en tenant compte du programme de travail thématique pluriannuel de la Commission.

8.70 La Division aidera également la Commission à suivre et examiner les dispositions d'Action 21 qui ont trait à des éléments critiques de la durabilité, tels que l'indispensable création d'un climat économique favorable, la lutte contre la pauvreté, l'adoption de modes de vie et de schémas de consommation et de production durables, et l'atténuation de l'effet nocif des phénomènes démographiques sur la capacité de notre planète d'entretenir la vie.

8.71 L'une des tâches importantes de la Division sera d'aider la Commission à suivre et examiner l'application des éléments intersectoriels d'Action 21 dans les domaines de l'enseignement, de la science, du transfert de techniques écologiquement rationnelles, de la coopération et du renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne les domaines sectoriels d'Action 21.

8.72 La Division aidera également la Commission à suivre l'application des dispositions d'Action 21 qui ont trait aux groupes d'éléments sectoriels du programme pluriannuel de cette dernière pour 1994 et 1995, c'est-à-dire : santé, établissements humains et ressources en eau douce; substances chimiques toxiques et déchets dangereux; terres, désertification, forêts et diversité biologique.

8.73 La Division aurait pour autre activité majeure d'aider la Commission à examiner les informations fournies par les différents gouvernements, y compris sous forme de communications périodiques ou de rapports nationaux concernant les activités qu'ils entreprennent pour appliquer Action 21, les problèmes auxquels ils se heurtent, notamment en matière de ressources financières et de transfert de technologie, et d'autres questions d'environnement et de développement qu'ils jugent pertinentes. Ces activités seront menées conformément aux directives fournies au Secrétariat pour organiser les informations de ce type, telles qu'établies par des décisions de la Commission.

8.74 La Division s'intéressera en outre aux domaines d'activité d'Action 21 qui concernent la participation des femmes, des jeunes, des populations autochtones, des autorités locales, des milieux scientifiques et du monde des affaires et d'autres groupes importants, ainsi qu'au rôle des mécanismes de prise de décisions dans la mise en oeuvre d'Action 21 et, de manière générale, à la mise en avant de la notion de développement durable.

8.75 La Division sera également chargée de coordonner l'appui à la Commission sur la science et la technique au service du développement, d'apporter un appui organique au Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement et d'assurer la coordination des services fonctionnels qui seront fournis à ce Comité et au Comité des ressources naturelles, ainsi que de s'acquitter de tâches du même ordre pour le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et autres organes intergouvernementaux. Il incombera également à la Division d'assurer l'appui technique des préparatifs de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, qui se tiendra à la Barbade en 1994.

Activités :

1. Coopération internationale (budget ordinaire)

Liaison et collaboration avec des organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales compétentes, ainsi qu'avec les principaux groupes répertoriés dans Action 21, dans des domaines qui relèvent de la Commission du développement durable.

2. Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)

a) Documentation à l'intention des organes délibérants :

- i) Deux rapports à l'Assemblée générale (à ses quarante-neuvième et cinquantième sessions) sur la mise en valeur des ressources énergétiques et les tendances du développement dans les pays en développement, ainsi que sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif final de l'accès de tous à une eau salubre et à l'assainissement;
- ii) Treize rapports à la Commission du développement durable sur les progrès accomplis dans l'application d'Action 21, notamment en ce qui concerne les éléments intersectoriels de ce programme et les éléments critiques de la durabilité, avec une analyse des progrès réalisés, des principales tendances et des grands problèmes auxquels se heurtent les différents pays dans la mise en oeuvre d'Action 21 (l'accent étant mis sur ses chapitres 2, 4, 38 et 39 en 1994, et sur ses chapitres 3, 5, 8 et 40 en 1995 (rapport annuel); les ressources financières et les mécanismes de mise en oeuvre d'Action 21 (rapport annuel); l'enseignement, la science, le transfert de technologie écologiquement rationnelle, la coopération et le renforcement des capacités (l'accent étant mis sur les chapitres 34 et 37 en 1994, et sur les chapitres 16, 34 et 35 en 1995); sur le groupe d'éléments *f*) d'Action 21 (santé, établissements humains et ressources en eau douce); sur le groupe d'éléments *i*) (substances chimiques toxiques et déchets dangereux) et sur le groupe d'éléments *g*) (terres, désertification, forêts et diversité biologique); sur les activités menées par le système des Nations Unies dans les domaines correspondant aux groupes d'éléments d'Action 21 compris dans le programme de travail thématique pluriannuel de la Commission pour 1994 et 1995 (rapport annuel); les activités menées par les organisations intergouvernementales extérieures au système des Nations Unies dans les domaines correspondant aux groupes d'éléments d'Action 21 compris dans ledit programme de travail (rapport annuel); les progrès de Veille du développement et la mise au point d'indicateurs d'un développement durable; le fonctionnement des mécanismes intergouvernementaux en ce qui concerne la mise en oeuvre d'Action 21 et les autres résultats de la CNUED, à la lumière de la revitalisation et de la restructuration actuelles de l'Organisation dans les domaines économique, social et connexes; et sur les nouvelles questions urgentes et importantes dont sera saisie la Commission à sa réunion de haut niveau (rapport annuel);
- iii) Quatre rapports au Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, sur la modification du profil énergétique mondial; la situation actuelle en matière de sources d'énergie nouvelles et renouvelables; les grands axes des programmes et activités des organisations du système des Nations Unies dans le domaine énergétique; et les grands axes des programmes et activités de certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans ce domaine;
- iv) Deux rapports au Comité des ressources naturelles (à sa deuxième session) sur les activités des organisations du système des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau et sur la coordination interorganisations; et sur les mesures prises par les gouvernements en vue d'atteindre les objectifs du Plan d'action de Mar del Plata et d'Action 21 en matière de ressources en eau;

b) Groupes spéciaux d'experts :

Six réunions sur des questions sectorielles et intersectorielles relevant du programme de travail de la Commission, ainsi que sur des questions financières et techniques. Etablissement de la documentation de base et rapports aux groupes spéciaux d'experts.

3. Publications (budget ordinaire)

a) Une publication périodique : Newsletter of the Commission on Sustainable Development;

b) Supports techniques : base de données d'information sur les progrès accomplis dans l'application d'Action 21 au niveau national.

4. *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire)*

Contribution aux activités du Comité interorganisations sur le développement durable et du Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques du CAC. Coordination à l'échelle du système du renforcement des capacités endogènes en matière de science et technique au service du développement, de suivi, d'évaluation et de prévision des techniques.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

8.76 Les activités prévues dans le domaine du développement durable nécessiteraient 20 administrateurs et 15 agents des services généraux, dont un de 1re classe. Une fois la structure administrative du Département arrêtée, il existerait une Division du développement durable dont la Direction serait confiée à un fonctionnaire de niveau D-2.

Consultants et experts

8.77 Les ressources prévues à cette rubrique (221 300 dollars, dont 150 000 dollars d'accroissement de ressources) permettraient de confier à des consultants des travaux de recherche et d'établissement de documents portant sur des points sectoriels et intersectoriels spécifiques d'Action 21 (86 300 dollars) et de financer six réunions de groupes d'experts (135 000 dollars).

Voyages en mission

8.78 Les ressources prévues à ce titre (97 500 dollars) couvriront les déplacements de fonctionnaires à des fins de consultation et de collecte d'information et de données dans le cadre de l'établissement de la documentation destinée à la Commission du développement durable, et permettraient à des membres du personnel de la Division d'assister aux réunions de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes, notamment les organes subsidiaires du CAC, qui porteraient sur le développement durable.

Services contractuels

8.79 Les ressources prévues à cette rubrique (59 000 dollars) financeront la production de publications et de documents relatifs aux activités de la Commission du développement durable.

3. AFFAIRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL ET COORDINATION DES PROGRAMMES

TABLEAU 8.13. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	8 497,8	-	-	8 497,8	666,0	9 163,8
Consultants et experts	-	28,0	10,0	35,7	38,0	2,2	40,2
Voyages en mission	-	219,1	-	-	219,1	12,3	231,4
Services contractuels	-	111,7	(1,0)	(0,8)	110,7	6,3	117,0
Total, budget ordinaire	-	8 856,6	9,0	0,1	8 865,6	686,8	9 552,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993	Provenance des fonds	1994-1995
	Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des dépenses
	-	a) Services d'appui à des activités extrabudgétaires	-
Total a)	-		-
	220,0	b) Activités de fond Fonds d'affectation spéciale pour les études de cas sur le fonctionnement des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement	130,0
Total b)	220,0		130,0
	-	c) Projets opérationnels	-
Total c)	-		-
Total a), b) et c)	220,0		130,0
		Total, dépenses	9 682,4

TABLEAU 8.14. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Division des affaires du Conseil économique et social et de la coordination interorganisations

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	3	3	-	-	-	-	3	3
P-5	8	8	-	-	-	-	8	8
P-4	8	8	-	-	-	-	8	8
P-3	8	8	-	-	-	-	8	8
P-2/1	2	2	-	-	-	-	2	2
Total	30	30	-	-	-	-	30	30
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	-	-	-	-	1	1
Autres classes	26	26	-	-	-	-	26	26
Total	27	27	-	-	-	-	27	27
Total général	57	57	-	-	-	-	57	57

8.80 Les activités au titre de cette rubrique seront exécutées par la Division des affaires du Conseil économique et social et de la coordination interorganisations (Département de la coordination des politiques et du développement durable). La Division aura pour fonctions de faciliter la coordination d'ensemble des activités du système des Nations Unies dans les secteurs économique et social, de promouvoir et de renforcer la coopération et la coordination des activités opérationnelles exécutées par les organisations compétentes du système des Nations Unies et d'assurer le service des réunions dans les domaines économique et social.

8.81 Le programme d'activités comprendra les sous-programmes ci-après :

Sous-programme A. Affaires du Conseil économique et social et services de secrétariat

Sous-programme B. Analyse à l'échelle du système de domaines spécifiques des programmes économiques et sociaux

Sous-programme C. Coopération interorganisations

Sous-programme D. Coordination des activités opérationnelles

8.82 Les activités au titre des sous-programmes B, C et D correspondent, en totalité ou en partie, aux sous-programmes et programmes ci-après du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 tel que révisé : sous-programmes 2, 3 et 4 du programme 11, et sous-programmes 6 et 7 du programme 12.

8.83 Les activités au titre du sous-programme A portent sur la fourniture de services techniques de secrétariat lors des réunions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi que de leurs organes subsidiaires dans les domaines économique et social. Auparavant, ces activités relevaient du sous-programme 3 (Affaires du Conseil économique et social et services de secrétariat), du programme 3 (Affaires politiques et affaires de l'Assemblée générale et services de secrétariat), du plan à moyen terme pour la période 1992-1997. Lors de la première révision du plan, le sous-programme 3 a été éliminé du programme 3, étant entendu que les activités correspondantes seraient désormais inscrites au programme 11, Questions et politiques générales, y compris la coordination.

Sous-programme A. Affaires du Conseil économique et social et services de secrétariat

8.84 Au cours de l'exercice biennal 1994-1995, l'accent sera mis sur la fourniture de services techniques de secrétariat à l'Assemblée générale et à ses organes subsidiaires dans les domaines économique et social, au Conseil économique et social et à la plupart de ses organes subsidiaires, et aux conférences et organes spéciaux s'occupant des questions économiques et sociales, y compris leurs organes préparatoires.

*Activités :**1. Services fournis aux organes délibérants*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants : établissement et aide pour l'établissement, la rédaction et la publication des projets d'ordre du jour provisoire et des annotations y relatives; aide pour l'établissement de l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale et des annotations y relatives dans les domaines économique et social;

b) Services techniques (secrétariat) : fourniture de services techniques de secrétariat pour les réunions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires dans les domaines économique et social, du Conseil économique et social et de la plupart de ses organes subsidiaires et des conférences et organes spéciaux s'occupant des questions économiques et sociales. A ce titre, la Division devra veiller à ce que la documentation d'origine diverse nécessaire pour les réunions soit disponible et que les contributions techniques fournies aux organes intergouvernementaux permettent à ces derniers de travailler de façon efficace, cohérente et méthodique, conformément aux mandats qui leur sont conférés; aider les présidents des organes compétents à planifier et organiser les travaux et à conduire les débats; veiller à ce que les organes intergouvernementaux soient tenus au courant des mesures prises dans le cadre du système des Nations Unies pour donner suite à leurs décisions; prévoir les besoins en matière de documentation dans les domaines économique et social et dans les domaines apparentés, planifier et contrôler la documentation et faire approuver les documents par les départements et services compétents; veiller à l'application des mesures de contrôle et de limitation de la documentation; et mettre en forme tous les documents destinés au Conseil économique et social et à presque tous ses organes subsidiaires, la documentation établie en cours de session pour les Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale, la documentation destinée aux commissions spéciales des sessions extraordinaires de l'Assemblée consacrées à des questions économiques et sociales, aux comités préparatoires de conférences spéciales relatives aux mêmes questions et au CAC.

2. Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire)

En fournissant les services techniques de secrétariat, la Division coordonne ses travaux avec les services organiques compétents, qu'elle informe des progrès des travaux des organes intergouvernementaux dans les domaines considérés, notamment des résolutions et décisions adoptées; elle assure la liaison avec les services organiques qui apportent des contributions aux organes intergouvernementaux et aux conférences spéciales et assure la coordination de l'examen de la politique d'ensemble en matière de documentation. Elle coordonne également ses travaux avec ceux d'autres départements et bureaux qui fournissent des services, en particulier le Bureau des services de conférence, pour planifier les réunions et établir et appliquer le calendrier des conférences dans les domaines économique et social.

3. Services de conférence (budget ordinaire)

Services de mise au point rédactionnelle : contrôle de la rédaction de toutes les publications d'ordre économique ou social qui émanent du Département de la coordination des politiques et du développement durable et du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, et qui ont été approuvées par le Comité des publications.

Sous-programme B. Analyse à l'échelle du système de domaines spécifiques des programmes économiques et sociaux

8.85 Les activités au titre de cette rubrique sont autorisées en vertu du sous-programme 6 (Analyse à l'échelle du système de domaines spécifiques des programmes économiques et sociaux) du programme 12 (Questions et politiques relatives au développement mondial), du plan à moyen terme pour la période 1992-1993, tel que révisé (A/47/6/Rev.1). Les

activités au titre de ce sous-programme consisteront essentiellement à faciliter la mise en oeuvre de programmes, déclarations et plans d'action à l'échelle du système portant sur des questions et domaines d'activité spécifiques et adoptés par les conférences et organes intergouvernementaux; à coordonner les contributions qui serviront à analyser les principales orientations spécifiques qui seront examinées par le Conseil économique et social lors de son débat de haut niveau et de son débat consacré aux questions de coordination; à favoriser la mise en place d'un dispositif commun de planification des politiques à l'échelle du système des Nations Unies permettant d'évaluer les options stratégiques à long terme en vue d'une approche plurisectorielle intégrée des problèmes de développement; et à fournir des services fonctionnels au Conseil économique et social, notamment lors du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination.

Activités :

1. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)*

Documentation à l'intention des organes délibérants :

- i) Deux rapports à l'Assemblée générale (quarante-huitième et cinquantième sessions) relatifs à une stratégie globale de lutte contre le sida (rapport annuel);
- ii) Huit rapports au Conseil économique et social (sessions de fond de 1994 et de 1995) : deux rapports pour le débat de haut niveau et quatre rapports pour le débat consacré aux questions de coordination (deux en 1994 et deux en 1995), sur des thèmes qui seront déterminés par le Conseil;
- iii) Un rapport sur la révision du Plan d'action à l'échelle du système en faveur du redressement économique et du développement de l'Afrique;
- iv) Un rapport sur la révision du projet de plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001.

2. *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire)*

Promotion de la coordination et de la collaboration interorganisations avec les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies en vue de l'élaboration des rapports à présenter au Conseil économique et social pour le débat de haut niveau et le débat consacré aux questions de coordination, ainsi que de l'élaboration et de la révision des plans à l'échelle du système. Participation aux réunions interorganisations concernant les programmes de lutte contre le sida.

Sous-programme C. Coopération interorganisations

8.86 Les activités au titre de ce sous-programme visent à renforcer la coopération entre organismes des Nations Unies; à veiller à la complémentarité des activités, et à apporter des réponses rapides et cohérentes aux demandes des organes intergouvernementaux; à accroître l'interaction entre organes intergouvernementaux et secrétariats des organismes des Nations Unies; et à accroître la transparence des activités des organismes des Nations Unies. Le sous-programme comprendra également des activités de coopération et de coordination interorganisations en vue de formuler et d'appliquer les instruments internationaux et les résolutions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires. On aidera par ailleurs les organisations non gouvernementales à répondre au nombre croissant de demandes qu'elles reçoivent des organes intergouvernementaux sur un large éventail de sujets dans les domaines économique et social, et à coordonner leurs activités afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer leur complémentarité, notamment en offrant des conseils aux différents comités fonctionnels des organisations non gouvernementales et en coordonnant les activités de ces comités par le biais de mécanismes appropriés. On assurera également le service du Comité chargé des organisations non gouvernementales.

*Activités :*1. *Coopération internationale (budget ordinaire)*

Relations extérieures : coopération avec l'OCDE, la CEE, l'Organisation internationale des unions de consommateurs, l'Organisation internationale de normalisation et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur les questions liées à la protection du consommateur. Centre de coordination pour la gestion du *Macrothesaurus* dans le cadre d'un réseau coopératif comprenant les commissions régionales, les programmes et les fonds des Nations Unies et représentation du réseau des Nations Unies auprès du comité consultatif pour le *Macrothesaurus*. Coopération avec des organisations régionales, notamment l'OUA, l'OCI et la Ligue des Etats arabes sur les questions de développement économique et social. Liaison avec 1 550 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et aide en vue de la coordination de leurs activités, en servant de centre de coordination dans leurs relations avec les organes intergouvernementaux et avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

2. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants : trois rapports à l'Assemblée générale (quarante-neuvième et cinquantième sessions) sur la Décennie mondiale du développement culturel, les activités du système des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines apparentés et la synthèse des observations du CAC concernant les rapports du Corps commun d'inspection; cinq rapports au Conseil économique et social sur les points suivants : réunions communes du CPC et du CAC (rapport annuel); étude annuelle du CAC; la protection du consommateur; un rapport à présenter au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sur l'examen triennal de la Liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente a été interdite ou rigoureusement réglementée ou qui ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par les gouvernements; arrangements institutionnels en vue du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement : liste d'organisations non gouvernementales dont l'accréditation auprès de la Commission du développement durable a été recommandée; 12 rapports et documents à présenter au Comité chargé des organisations non gouvernementales (session ordinaire de 1995) : ordre du jour provisoire annoté, nouvelles demandes reçues d'organisations non gouvernementales en vue d'obtenir le statut consultatif, demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif, demandes d'inscription et de reclassement dont l'examen a été différé, rapports quadriennaux sur les activités des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif (catégories I et II) auprès du Conseil économique et social, examen des activités futures, demandes présentées par des organisations non gouvernementales en vue d'être entendues par le Conseil économique et social à ses sessions de fond (rapport annuel) et liste des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (rapport annuel); rapport du groupe de travail à composition non limitée sur l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales (session extraordinaire); deux rapports destinés au Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social (première, deuxième et troisième sessions) touchant la participation d'organisations non gouvernementales au Sommet mondial et aux travaux préparatoires et l'assistance au Comité chargé des organisations non gouvernementales en vue de l'élaboration de son rapport destiné au Conseil économique et social.

b) Services fonctionnels : services fonctionnels et techniques à fournir au Comité d'organisation du CAC et d'autres organes subsidiaires du CAC tels que le CCQPO et le Comité interorganisations sur le développement durable, ainsi qu'aux réunions communes du CPC et du CAC;

c) Réunion d'un groupe spécial d'experts : une réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'élaboration de directives à l'intention du consommateur dans les domaines où apparaissent des problèmes nouveaux.

3. *Publications (budget ordinaire)*

a) Trois publications périodiques : sixième et septième numéros de la Liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente a été interdite ou strictement réglementée ou qui ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par les gouvernements; cinquième édition du *Macrothesaurus*;

b) Publication technique : calendrier des réunions auxquelles peuvent participer les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

4. *Supports et services d'information (budget ordinaire)*

Deux séminaires régionaux en Afrique et en Europe orientale sur la protection du consommateur; célébration du dixième anniversaire de l'adoption des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur.

5. *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire)*

Contribution aux activités du Comité directeur interorganisations du CAC pour la Décennie mondiale du développement culturel; consultations avec les institutions spécialisées et les commissions régionales sur les questions ayant trait à l'application de la résolution 1990/85 du Conseil économique et social sur la protection du consommateur.

Sous-programme D. Coordination des activités opérationnelles

8.87 Les activités viseront à favoriser et à renforcer la coopération entre les organismes du système des Nations Unies en vue d'améliorer l'efficacité, la productivité, la cohérence et la coordination des activités opérationnelles. A cette fin, on renforcera la coordination grâce à l'adoption de stratégies pluridisciplinaires tenant compte des plans et priorités des pays bénéficiaires; on encouragera une approche commune de la programmation pluriannuelle pour chaque pays; on s'efforcera de décentraliser, simplifier et rationaliser la conception et l'exécution des programmes, ainsi que d'améliorer la gestion et l'exécution des activités opérationnelles par les pays bénéficiaires.

8.88 L'application coordonnée de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1993, relative à l'examen triennal des orientations, s'effectuera selon un plan triennal intégré. En 1995, on procédera à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des dispositions de la résolution 47/199 et du respect des nouvelles orientations par les organismes du système des Nations Unies, et des recommandations précises seront présentées à l'Assemblée générale à sa cinquantième session dans le cadre de l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement.

8.89 Les activités porteront notamment sur les questions ayant trait au renforcement de la fonction de coordonnateur résident, à l'introduction de notes de stratégie nationale dans les pays où les pouvoirs publics le demandent, à l'établissement d'un lien entre les notes de stratégie nationale et la programmation par pays, à l'harmonisation accrue des cycles de programmation, à l'adoption d'une méthode commune d'évaluation, de suivi et de contrôle, et à la promotion de méthodes de formation intégrées et novatrices. On mettra au point un manuel commun pour l'ensemble du système des Nations Unies sur les règles et procédures à appliquer en ce qui concerne les activités opérationnelles.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

8.90 Les ressources prévues correspondent à 30 postes de la catégorie des administrateurs et 27 postes de la catégorie des services généraux, dont un poste d'agent de 1re classe. Sous réserve des conclusions de l'étude sur l'organigramme du Département, il est prévu de créer une Division des affaires du Conseil économique et social et de la coordination interorganisations, qui serait dirigée par un directeur de la classe D-2.

Consultants et experts

8.91 Le montant prévu à cette rubrique (38 000 dollars), qui laisse apparaître une augmentation de 10 000 dollars, permettra de recruter des consultants aux fins de l'exécution des activités ayant trait à la protection du consommateur et à différents thèmes dans le cadre de l'examen d'ensemble des principes directeurs relatifs aux activités opérationnelles de développement.

Voyages en mission

8.92 Le montant prévu à cette rubrique (219 100 dollars) correspond aux frais de voyages des fonctionnaires devant participer aux réunions interorganisations et aux consultations avec les organes des Nations Unies et organisations et institutions extérieures au système sur les questions ayant trait au programme de travail (72 100 dollars) ainsi qu'aux frais de voyage du personnel assurant des services fonctionnels et techniques pour les réunions du Conseil économique et social, de ses organes subsidiaires et pour d'autres réunions de l'Organisation des Nations Unies et d'organismes du système (147 000 dollars).

Services contractuels

8.93 Un montant de 111 700 dollars est prévu pour les travaux extérieurs de mise au point rédactionnelle des documents techniques de la sixième Conférence cartographique des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (tenue en 1992, les documents devant être soumis pour mise au point en 1994), de la cinquième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique (qui doit se tenir en 1993, les documents devant être soumis pour mise au point en 1994), et de la treizième Conférence cartographique régionale pour l'Asie et le Pacifique (qui doit se tenir en 1994, les documents devant être soumis pour mise au point en 1995).

4. DEVELOPPEMENT SOCIAL

8.94 Les activités au titre de cette rubrique relèvent du programme 25 (Questions et politiques mondiales dans le domaine social), et du programme 26 (Intégration de groupes sociaux) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 tel que révisé (A/47/6/Rev.1). Ces activités, ainsi que les ressources prévues pour les mener à bien, sont présentées ci-après, dans le cadre de deux programmes (programmes A et B), reflétant ainsi la structure du plan à moyen terme.

8.95 La Division du développement social sera chargée de l'exécution des sous-programmes 1 et 2 du programme 25 et de celle de l'ensemble du programme 26. Le secrétariat de l'Année internationale de la famille, qui restera basé à Vienne et rendra compte au Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable, sera chargé de l'exécution du sous-programme 3 (La famille dans le processus de développement) du programme 25 de l'actuel plan à moyen terme.

PROGRAMME A. QUESTIONS ET POLITIQUES MONDIALES DANS LE DOMAINE SOCIAL

TABLEAU 8.15. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	2 990,9	-	-	2 990,9	254,4	3 245,3
Consultants et experts	-	85,1	-	-	85,1	4,9	90,0
Voyages en mission	-	56,7	-	-	56,7	3,6	60,3
Services contractuels	-	69,6	(3,4)	(4,8)	66,2	4,2	70,4
Frais généraux de fonctionnement	-	0,4	-	-	0,4	-	0,4
Bourses, subventions et contributions	-	55,3	55,6	100,0	110,9	6,5	117,4
Total	-	3 258,0	52,2	1,5	3 310,2	273,6	3 583,8

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Montant estimatif des dépenses
	160,0	a) Services d'appui à des activités extrabudgétaires	160,0
Total a)	160,0		160,0
	-	b) Activités de fond	
	830,0	Fonds d'affectation spéciale pour le développement social	150,0
		Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la famille	300,0
Total b)	830,0		450,0
	-	c) Projets opérationnels	-
Total c)	-		-
Total a), b) et c)	990,0		610,0
		Total, dépenses	4 193,8

TABLEAU 8.16. POSTES NECESSAIRES

Programme : Questions et politiques mondiales dans le domaine social

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	-	1	-	-	-	-	-	1
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	2	2	-	-	-	-	2	2
P-4	3	3	-	-	1	1	4	4
P-3	-	1	-	-	-	-	-	1
P-2/1	2	3	-	-	-	-	2	3
Total	8	11	-	-	1	1	9	12
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	-	-	-	-	1	1
Autres classes	6	8	-	-	2	2	8	10
Total	7	9	-	-	2	2	9	11
Total général	15	20	-	-	3	3	18	23

8.96 Le programme "Questions et politiques mondiales dans le domaine social" visera essentiellement à faire mieux prendre conscience, au niveau international, des tendances et des nouveaux problèmes dans le domaine social grâce à la collecte de données, à des travaux de recherche et à des analyses décisionnelles ainsi qu'à la diffusion d'informations de façon à fournir une base pour l'amélioration de la conception des politiques et pour l'application des programmes sociaux. Une attention particulière sera accordée aux préparatifs de fond du Sommet mondial pour le développement social ainsi qu'à la célébration, en 1994, de l'Année internationale de la famille.

8.97 Les ressources devraient se répartir comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1.* Analyse des questions nouvelles	36,3	-
Sous-programme 2. Conception, planification et coordination des politiques sociales	36,3	24,6
Sous-programme 3. La famille dans le processus de développement . . .	<u>27,4</u>	<u>75,4</u>
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

* Priorité.

Sous-programme 1. Analyse des questions sociales nouvelles

8.98 L'analyse décisionnelle des questions et tendances mondiales dans le domaine du développement sera réalisée dans une optique sociale. Cela reflète l'importance que les gouvernements et les organes intergouvernementaux accordent à l'analyse, en temps voulu, des questions et tendances nouvelles dans le domaine social. Les analyses aideront les organes intergouvernementaux et les gouvernements à répondre de façon efficace et intégrée à l'évolution rapide de la situation résultant de l'ajustement aux nouvelles structures socio-économiques et de l'apparition de nouvelles formes de partenariat

pour le développement entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Les analyses seront donc réalisées en ayant à l'esprit le plus grand nombre d'utilisateurs éventuels. Une attention particulière sera accordée aux préparatifs de fond du Sommet mondial pour le développement social, notamment au suivi de la réalisation à mi-parcours des objectifs sociaux de la Stratégie internationale de développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Les activités menées à bien au titre du sous-programme serviront également à fournir un appui analytique aux activités de coopération technique dans le domaine de la politique et du développement sociaux.

Activités :

1. *Coopération internationale (budget ordinaire)*

Relations extérieures : liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes et les centres et institutions de recherche en matière de politique sociale en ce qui concerne les questions relevant du programme de travail.

2. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)*

Documentation à l'intention des organes délibérants : un rapport à la Commission du développement social (trente-quatrième session) sur les incidences des questions et tendances nouvelles dans le domaine du développement sur la politique sociale, et des rapports au Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social (selon que de besoin).

3. *Publications (budget ordinaire)*

Une publication non périodique sur l'état du développement dans une perspective sociale.

4. *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire)*

Participation et contribution aux activités de l'Equipe spéciale du CAC sur les objectifs de développement à long terme et du Groupe de travail technique du CAC sur les questions relatives au suivi des tendances sociales.

Sous-programme 2. Conception, planification et coordination des politiques sociales

8.99 Conformément aux mandats découlant des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche et des résolutions 42/125 du 7 décembre 1987, 44/65 du 8 décembre 1989 et 46/90 du 16 décembre 1991 de l'Assemblée générale, les activités seront axées sur l'application des Principes directeurs aux niveaux macrosocial et sectoriel. A ces activités viendront s'en ajouter d'autres, réalisées au niveau microsociale, en ce qui concerne une conception participative du développement social axée sur la famille et fondée sur la collectivité, et les innovations et ajustements institutionnels et administratifs intéressant en particulier la décentralisation, la collaboration entre les secteurs public et privé, ainsi que les questions connexes que sont la formation, les finances, la recherche et l'évaluation. Conformément à la résolution 1992/25 du Conseil économique et social et à la résolution 46/90 de l'Assemblée générale, le sous-programme aura également pour objet de promouvoir les activités du Comité pour la promotion de l'action coopérative, notamment en ce qui concerne sa contribution à la réalisation des objectifs de politique sociale définis dans les Principes directeurs.

Activités :

1. *Coopération internationale (budget ordinaire)*

Relations extérieures : liaison avec a) les organisations intergouvernementales régionales et le réseau d'établissements régionaux de recherche et de formation affiliés à l'Organisation des Nations Unies; et b) diverses organisations non gouvernementales, en particulier le Conseil international de l'action sociale, l'Association internationale des écoles de service

social, la Fédération internationale des assistants sociaux et des assistantes sociales, le Consortium interuniversitaire pour le développement social international, l'Alliance coopérative internationale, la Fédération internationale des producteurs agricoles et le Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit.

2. Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)

a) Documentation à l'intention des organes délibérants* : un rapport à l'Assemblée générale (trente-neuvième session) sur le rôle des coopératives dans le contexte des nouvelles tendances économiques et sociales; un rapport à l'Assemblée (cinquantième session) sur l'application des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche; et un rapport à la Conférence internationale sur la population et le développement sur un examen de l'expérience des pays en ce qui concerne l'extension des prestations de sécurité sociale et la fourniture d'une aide sociale aux personnes, familles ou collectivités gravement désavantagées ou dysfonctionnelles;

b) Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : deux groupes spéciaux d'experts chargés d'étudier l'atténuation de la pauvreté et le développement de l'emploi grâce à des mesures de prévention et de développement en matière d'action sociale (budget ordinaire), d'une part, et le renforcement de l'intégration sociale, en particulier celle des groupes désavantagés et marginalisés, grâce à des mesures de prévention et de développement en matière d'action sociale (fonds extrabudgétaires), d'autre part; et assistance au titre de l'établissement des rapports des groupes à la Commission du développement social.

3. Publications (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

a) Publications périodiques : quatre numéros du *Social Development Newsletter* (deux numéros par an);

b) Quatre publications non périodiques sur la politique sociale mondiale pour les années 90 : les problèmes que pose l'application des Principes directeurs des Nations Unies pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche (1994); examen de l'expérience des pays dans le domaine de la prestation aux populations autochtones de services de protection sociale axés sur l'individu, la famille et la collectivité, afin d'éviter qu'ils ne deviennent gravement désavantagés et dysfonctionnels, de fournir des soins et des services de rééducation, si ces conditions existent déjà, et d'assurer leur participation effective à la société civile et à l'administration, en particulier au niveau local (1994); examen de l'expérience des pays en ce qui concerne le recours à des services de protection sociale axés sur l'individu, la famille et la collectivité en tant que moyen de permettre aux intéressés de participer de façon plus efficace à la société civile, de parvenir à un développement écologiquement rationnel et durable, de réduire les risques de conflits civils et de rendre les administrations plus efficaces, transparentes et responsables, en particulier au niveau local (1995); et examen de l'expérience des pays s'agissant de promouvoir et de soutenir la contribution des coopératives au développement social (1995);

c) Supports techniques : i) exploitation d'une base de données et d'un centre d'échanges de renseignements en matière de protection sociale et d'un réseau mondial de collecte et de diffusion d'informations pertinentes et échange de résultats de recherche dans le domaine de la politique de protection sociale pour le développement; ii) publication d'un glossaire international de termes utilisés dans le domaine des politiques en matière d'action sociale et de développement social (en collaboration avec l'UNESCO et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social) (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)**.

* Prioritaire.

** Non prioritaire.

4. *Activités opérationnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

a) Services consultatifs sur i) la formation de toutes les catégories de personnel nécessaires pour assurer l'exécution efficace de programmes à l'échelle de l'individu, de la famille et de la collectivité (fonds extrabudgétaires); et ii) la contribution des coopératives à la solution des problèmes économiques, sociaux et environnementaux, notamment pour atteindre les objectifs en matière de politique sociale définis dans les Principes directeurs (fonds extrabudgétaires);

b) Formation de groupe, y compris séminaires, ateliers et bourses : i) séminaire interrégional sur les moyens d'améliorer l'efficacité des services publics de protection sociale axés sur la famille et la collectivité (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires); ii) atelier sur les moyens de mieux intégrer les institutions familiales et communautaires et les procédures de prévention des dysfonctions dans les services nationaux de protection sociale, et les soins et services de rééducation à l'intention des personnes dysfonctionnelles appartenant à des cultures extra-européennes (fonds extrabudgétaires); et iii) séminaire interrégional sur les moyens de renforcer la contribution des coopératives au développement social (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires);

c) Projets opérationnels : appui aux programmes visant à exécuter, dans certains pays, des programmes décentralisés du secteur public, pour la prestation de services de protection sociale axés sur l'individu, la famille et la collectivité en cas de graves dysfonctions.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Contribution aux activités du Comité pour la promotion de l'action coopérative.

Sous-programme 3. La famille dans le processus de développement

8.100 Conformément à la résolution 46/92 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1991, le sous-programme portera essentiellement sur les mesures à prendre pour célébrer l'Année internationale de la famille et sur les mesures consécutives. Les activités comprendront notamment : a) la prestation d'une assistance aux gouvernements pour la célébration de l'Année; b) la coordination et la liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les institutions de recherche, les établissements universitaires et les organismes des Nations Unies; c) la présentation de rapports de fond aux organes intergouvernementaux; d) des activités de promotion et d'information; et e) l'évaluation des résultats de l'Année et la mise au point de stratégies et de mesures de suivi.

Activités :

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures (budget ordinaire) : liaison avec des organisations intergouvernementales telles que la Communauté économique européenne, le Conseil de l'Europe, l'OEA et l'OUA ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales à propos de la célébration de l'Année internationale de la famille et des activités consécutives.

2. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)**

Documentation à l'intention des organes délibérants : un rapport à l'Assemblée générale sur la célébration et le suivi de l'Année internationale de la famille (cinquantième session); et un rapport à la Commission du développement social sur les préparatifs et la célébration de l'Année internationale de la famille (quarante-quatrième session).

* Prioritaire.

3. *Publications (budget ordinaire)*

a) Seize numéros de deux publications périodique* : bulletin de l'Année internationale de la famille (8 numéros); International Year of the Family: occasional papers series (8 numéros);

b) Quatre publications non périodiques : évaluation de l'impact de l'Année internationale de la famille (1995); inventaire des mesures prises à l'échelle nationale en vue de la célébration de l'Année (édition révisée) (1995); directives pour l'élaboration d'une législation nationale axée sur la famille (1995); et guide pour les travaux de recherche consacrés aux questions relatives à la famille (1995)**.

c) Supports techniques : base de données informatisée sur l'information disponible à l'échelle mondiale concernant les questions relatives à la famille**.

4. *Activités opérationnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

Services consultatifs : assistance aux gouvernements et aux organes nationaux de coordination de l'Année, en particulier ceux des pays les moins avancés et des pays en développement pour leur permettre de célébrer l'Année et d'en assurer le suivi.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Contribution aux réunions interinstitutions ad hoc sur l'Année et à l'établissement des rapports devant être présentés au CAC.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

8.101 Les ressources demandées au titre de l'exécution du programme A seraient affectées aussi bien à la Division du développement social qu'au secrétariat de l'Année internationale de la famille, à Vienne. Les deux unités administratives rendraient compte de leurs activités au Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable. Les ressources destinées au secrétariat de l'Année seront transférées au présent chapitre au 1er janvier 1994. Ce transfert sera effectué en opérant un ajustement de la base des ressources pour 1994-1995 et apparaît comme une augmentation de la base des ressources de l'exercice biennal pour le Département au titre de ce programme.

8.102 Le Chef de la Division du développement social coordonnera également les préparatifs du Sommet mondial pour le développement social.

8.103 Il est proposé de programmer les ressources au titre des activités à exécuter dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de la famille pour l'ensemble de l'exercice biennal, étant entendu qu'il se peut qu'il faille prévoir des activités consécutives pour 1995 que l'Assemblée générale devra approuver. Au cas où l'Assemblée générale en déciderait autrement à sa quarante-neuvième session, des propositions concernant l'utilisation de ces ressources lui seraient présentées.

Dépenses de personnel

8.104 Les effectifs prévus pour les activités inscrites au programme A comprendraient 11 postes d'administrateur et 9 postes d'agent des services généraux, dont un agent de 1re classe. Ces effectifs se répartiraient comme suit :

* Prioritaire.

** Non prioritaire.

a) Division du développement social : un D-1, deux P-5, trois P-4, deux P-2/1 et sept agents des services généraux, dont un de 1re classe;

b) Secrétariat de l'Année internationale de la famille : un D-2, un P-3, un P-2 et deux agents des services généraux (Autres classes).

Consultants et experts

8.105 Les ressources prévues (85 100 dollars) concernent les connaissances et l'assistance spécialisées nécessaires pour l'établissement de rapports, le service des réunions de groupes spéciaux et l'établissement de publications pour les trois sous-programmes.

Voyages en mission

8.106 Les ressources prévues (56 700 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel participant aux sessions du Conseil économique et social en 1995, aux réunions du Comité pour la promotion de l'action coopérative ainsi qu'à d'autres réunions et missions de consultation organisées dans le cadre du sous-programme.

Services contractuels

8.107 Les ressources prévues (66 600 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de publication du *Social Development Newsletter*, de l'*International Year of the Family Newsletter* et d'autres publications périodiques et non périodiques.

Bourses et contributions

8.108 Les ressources prévues (110 900 dollars), qui font apparaître une augmentation de 55 600 dollars, correspondent à la part des dépenses du Comité pour la promotion de l'action coopérative (résolution 1688 (LII) du Conseil économique et social, en date du 2 juin 1972) prise en charge par l'Organisation, qu'il est proposé de relever à compter de 1994.

PROGRAMME B. INTEGRATION DE GROUPES SOCIAUX

TABLEAU 8.17. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	2 386,8	-	-	2 386,8	189,2	2 576,0
Consultants et experts	-	107,3	-	-	107,3	6,0	113,3
Voyages en mission	-	25,0	-	-	25,0	1,4	26,4
Services contractuels	-	48,0	(2,4)	(5,0)	45,6	2,6	48,2
Total	-	2 567,1	(2,4)	-	2 564,7	199,2	2 763,9

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Montant estimatif des dépenses
	50,0	a) Services d'appui à des activités extrabudgétaires	125,0
Total a)	50,0		125,0
	50,0	b) Activités de fond Fonds d'affectation spéciale pour l'Année internationale de la jeunesse	100,0
	340,0	Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillessement	350,0
	2 900,0	Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées	1 700,0
Total b)	3 290,0		2 150,0
	270,0	c) Projets opérationnels FNUAP	-
Total c)	270,0		-
Total a), b) et c)	3 610,0		2 275,0
		Total, dépenses	5 038,9

TABLEAU 8.18. POSTES NECESSAIRES

Programme : Intégration de groupes sociaux

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	-	-	-	-	-	1	-	1
P-5	-	-	-	-	2	-	2	-
P-4	5	5	-	-	-	-	5	5
P-3	2	2	-	-	1	-	3	2
P-2/1	4	4	-	-	4	2	8	6
Total	11	11	-	-	7	3	18	14
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	6	6	-	-	-	-	6	6
Total	6	6	-	-	-	-	6	6
Total général	17	17	-	-	7	3	24	20

8.109 Les activités menées dans le cadre du programme "Intégration de groupes sociaux" viseront, comme lors de l'exercice biennal précédent, à analyser et formuler de grandes options concernant les droits et les capacités de groupes sociaux déterminés, en vue de leur permettre d'améliorer leur sort et d'accroître leur participation au développement.

8.110 Les ressources devraient être réparties comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1. Intégration des jeunes au développement	36,3	4,4
Sous-programme 2. Intégration des personnes âgées au développement	27,7	15,4
Sous-programme 3. Intégration des personnes handicapées au développement	<u>36,0</u>	<u>80,2</u>
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

Sous-programme 1. Intégration des jeunes au développement

8.111 L'objectif du sous-programme 1 est de préparer et de célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, en 1995. A cette fin, il est prévu ce qui suit : a) formuler, en vue de son adoption par l'Assemblée générale en 1995, un projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000, sur la base d'un examen et d'une évaluation des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans la réalisation des objectifs de l'Année internationale; b) élaborer et appliquer un programme d'activités à l'échelon international pour marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale; c) apporter une assistance aux mécanismes nationaux de coordination concernant la jeunesse, en vue de la mise au point de politiques et programmes nationaux intégrés en faveur des jeunes; d) aider les commissions régionales à mettre au point des programmes d'action régionaux en faveur des jeunes; e) coordonner une approche commune interorganisations en vue de renforcer les capacités nationales de programmation intégrée dans le domaine de la jeunesse; f) renforcer les courants de communication entre les organismes du système des Nations Unies, les Etats Membres et les organisations non gouvernementales de jeunes, en vue d'assurer la complémentarité des activités visant à la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la jeunesse.

*Activités :*1. *Coopération internationale (budget ordinaire)*

Relations extérieures : liaison avec le Groupe consultatif d'organisations non gouvernementales et le Comité de Vienne des organisations non gouvernementales sur la jeunesse, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales comme l'ANASE, la CEE, le Programme du Commonwealth pour la jeunesse, l'OEA, la Ligue des Etats arabes, l'OUA et la Commission du Pacifique Sud.

2. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants : deux rapports à l'Assemblée générale (quarante-neuvième et cinquantième sessions) sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes : participation, développement, paix, dans le cadre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (1994 et 1995); et un rapport à la Commission du développement social (trente-quatrième session) sur un projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà et sur un programme d'activités à tous les niveaux concernant la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse (1995);

b) Groupes spécial d'experts : une réunion destinée à examiner et à élaborer plus en détail le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (1994).

3. *Publications (budget ordinaire)*

a) Quatorze livraisons de deux publications périodiques : *United Nations Youth Information Bulletin* (6 numéros) et *United Nations Youth Newsletter* (8 numéros);

b) Deux publications non périodiques : rapport du groupe spécial d'experts sur l'examen du projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà et rapport sur les consultations techniques avec des représentants de grandes organisations régionales de jeunes;

c) Supports techniques : fourniture aux Etats Membres, aux organismes des Nations Unies et à des organisations non gouvernementales, de données informatisées sur les politiques, programmes et publications/bibliographies concernant la jeunesse (1994 et 1995).

4. *Activités opérationnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

Services consultatifs, fournis à la demande des gouvernements, sur les politiques et programmes relatifs aux jeunes.

5. *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire)*

Contribution aux activités du Groupe de travail technique officieux interinstitutions sur la jeunesse : a) élaboration d'un projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà; b) élaboration d'un programme d'activités de fond et organisationnelles destinées à marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse en 1995; et c) renforcement des courants de communication entre les organismes des Nations Unies et les organisations de jeunes.

Sous-programme 2. Intégration des personnes âgées au développement

8.112 Au cours de l'exercice biennal 1994-1995, le sous-programme 2 sera axé sur l'application de la stratégie pratique formulée sous forme d'objectifs mondiaux pour l'an 2001 concernant le vieillissement et adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/86 du 16 décembre 1992. La priorité sera accordée aux activités dont le but est d'aider les Etats Membres à fixer des objectifs nationaux, de faire en sorte que des mesures soient prises en faveur de l'intégration des

personnes âgées aux plans et aux programmes de développement nationaux et internationaux et de créer des programmes communautaires de soins et de participation à l'intention des personnes âgées. Les activités d'examen et d'analyse porteront sur les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans l'application du Plan d'action international sur le vieillissement. On s'efforcera de favoriser une coopération plus étroite entre les centres de liaison s'occupant des questions relatives au vieillissement, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies.

Activités :

1. *Coopération internationale (budget ordinaire)*

Relations extérieures : liaison avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et avec les comités d'organisations non gouvernementales à New York et à Vienne, dans le cadre de la définition et de la réalisation d'objectifs nationaux et mondiaux pour l'an 2001 concernant le vieillissement.

2. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport à l'Assemblée générale (cinquantième session) sur l'application de stratégies pratiques de réalisation des objectifs mondiaux relatifs au vieillissement pour l'an 2001;

b) Groupes spéciaux d'experts : deux réunions, l'une sur le rôle des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans la mise au point de stratégies pratiques relatives au vieillissement à l'horizon 2001, dans les pays en transition; l'autre sur l'élaboration d'indicateurs de la participation des personnes âgées au développement et des effets des politiques et programmes sur le bien-être des personnes âgées (fonds extrabudgétaires).

3. *Publications (budget ordinaire)*

a) Publications périodiques : *Bulletin on Ageing* (6 numéros);

b) Trois publications non périodiques : description des mécanismes nationaux de coordination relatifs au vieillissement (deuxième édition); directives relatives à la mise au point et à l'application de stratégies pratiques concernant le vieillissement, dans les pays en transition; et recommandations relatives à la mise au point d'indicateurs de la participation des personnes âgées au développement et des effets des politiques et programmes sur le bien-être des personnes âgées;

c) Supports techniques : fourniture de données sur les objectifs nationaux et mondiaux en matière de vieillissement.

4. *Supports et services d'information (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

Dossier sur la coopération entre générations, en vue du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse (1995); cinq communiqués de presse sur les réunions de groupes d'experts et interorganisations et sur la Journée internationale des personnes âgées; quatre expositions sur des thèmes liés à la Journée internationale des personnes âgées; six conférences sur le Programme d'action des Nations Unies en matière de vieillissement pour la décennie 1992-2001; et matériel de promotion concernant la Journée internationale des personnes âgées.

5. *Activités opérationnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

a) Fourniture aux pays, sur leur demande, de services consultatifs concernant la mise au point et l'application de politiques et objectifs nationaux en matière de vieillissement, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies;

b) Projets opérationnels : 22 projets dans le domaine de l'intégration des personnes âgées au développement (fonds extrabudgétaires).

6. *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire)*

Contribution à une réunion interinstitutions sur le vieillissement et établissement de rapports à l'intention du CAC.

Sous-programme 3. Intégration des personnes handicapées au développement

8.113 Le sous-programme 3 sera axé sur la coordination et le suivi de l'application pratique du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, des règles types pour l'égalisation des chances des personnes handicapées et de la stratégie à long terme pour l'application du Programme d'action mondial jusqu'à l'an 2000 et au-delà; les activités de coordination et de collaboration au sein du système des Nations Unies par l'intermédiaire, notamment, du mécanisme interorganisations concernant les personnes handicapées, qui sera maintenu à l'issue de la Décennie; l'intégration des questions relatives aux personnes handicapées dans l'ensemble de la planification du développement économique et social; l'assistance à la formulation et à l'application de législations nationales relatives aux personnes handicapées; l'appui aux activités des comités de coordination nationaux, des organisations non gouvernementales et des organisations de personnes handicapées; l'amélioration de la collecte, de l'échange et de la diffusion d'informations sur les questions relatives aux personnes handicapées, notamment au moyen de la base de données concernant les centres de documentation sur l'incapacité et l'invalidité; et les activités opérationnelles, notamment les services consultatifs fournis aux Etats Membres sur l'élaboration, la planification et l'application de mesures et sur la gestion de programmes au moyen de missions organisées conjointement avec les organismes intéressés des Nations Unies.

Activités :

1. *Coopération internationale (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

a) Promotion d'instruments juridiques : programme d'activités visant à la promotion des règles types pour l'égalisation des chances des handicapés, adoptées par la Commission du développement social;

b) Relations extérieures : liaison avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le cadre de l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

2. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants* : rapport à l'Assemblée générale (cinquantième session) sur le suivi de l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, des règles types pour l'égalisation des chances des handicapés et de la Stratégie à long terme pour l'application du Programme d'action mondial jusqu'à l'an 2000 et au-delà; et rapport à la Commission du développement social (trente-quatrième session) sur la première activité de suivi des règles types;

b) Réunion d'un groupe spécial d'experts chargé d'élaborer des indicateurs de la qualité de vie des personnes handicapées, en vue de les faire figurer parmi les indicateurs du développement humain du PNUD (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires);

3. *Publications (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

a) Publications périodiques (14 numéros en tout) : *Disabled Persons Bulletin* (6 numéros)*; version en braille du bulletin (6 numéros)*, et catalogue des projets de fonds de contributions volontaires des Nations Unies (2 numéros) (fonds extrabudgétaires);

* Prioritaire.

b) Publications non périodiques (6 numéros en tout) : manuel de formation à l'intention des dirigeants d'organisations de personnes handicapées dans les pays en développement (fonds extrabudgétaires); directives en vue de l'élaboration de stratégies d'application des règles types; mise à jour d'annuaires d'organisations non gouvernementales (fonds extrabudgétaires); commentaire de la règle type No 9 "Vie familiale et plénitude de la vie personnelle"; et document directif sur les cas d'invalidité liés à la guerre et aux troubles civils;

c) Supports techniques : création de formulaires exploitables sur machine en vue de rassembler les synonymes utilisés par d'autres services d'information (fonds extrabudgétaires) et programme informatique de traduction des formulaires d'interrogation de la base de données concernant les centres de documentation sur l'incapacité et l'invalidité, à l'intention d'autres services d'information (fonds extrabudgétaires).

4. *Supports et services d'information (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

Quatre dépliants sur la base de données concernant les centres de documentation sur l'incapacité et l'invalidité (fonds extrabudgétaires); plaquettes et autres documents sur les règles types (deux livraisons)**; note sur le mandat et le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés (fonds extrabudgétaires).

5. *Activités opérationnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

a) Services consultatifs* : i) sur la promotion de l'application des règles types; ii) sur le respect des droits des personnes handicapées et l'instauration de législations nationales relatives aux handicapés; iii) sur l'intégration des questions relatives aux personnes handicapées à la planification générale du développement économique et social; et iv) sur la création d'organisations et de comités nationaux de personnes handicapées (fonds extrabudgétaires);

b) Formation de groupe (séminaires, ateliers et bourses) : deux séminaires régionaux de formation sur l'adaptation des directives visant à la création de comités nationaux de coordination ou d'organes analogues dans les pays en développement (fonds extrabudgétaires); deux séminaires régionaux visant à promouvoir l'application des règles types (fonds extrabudgétaires); et deux ateliers sur la base de données concernant les centres de documentation sur l'incapacité et l'invalidité (fonds extrabudgétaires);

c) Projets opérationnels : appui fonctionnel aux activités de coopération technique ainsi qu'à l'examen et à l'évaluation de projets (fonds extrabudgétaires); et lancement de trois projets pilotes concernant la mise au point de stratégies et politiques nationales en faveur des personnes handicapées et notamment de règles types (fonds extrabudgétaires).

6. *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire)*

Contribution aux consultations mondiales et régionales interinstitutions sur les personnes handicapées.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

8.114 Les ressources demandées au titre des dépenses de personnel correspondent à 11 postes d'administrateur et 11 postes d'agent des services généraux (autres que de 1re classe) devant être affectés à la Division du développement social.

Consultants et experts

* Prioritaire.

** Prioritaire.

8.115 Les ressources prévues (107 300 dollars) doivent permettre d'établir des documents de travail sur les questions relatives aux jeunes, au vieillissement et aux personnes handicapées et en vue de la préparation et de la tenue des réunions de groupes spéciaux d'experts consacrées au projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, au rôle des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans la mise au point de stratégies pratiques pour l'an 2001 concernant le vieillissement et à la question des indicateurs de la qualité de la vie des personnes handicapées.

Voyages en mission

8.116 Les ressources prévues à ce titre (25 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel devant participer aux réunions d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et aux missions de consultation sur les questions inscrites au programme de travail.

Services contractuels

8.117 Les ressources prévues à ce titre (45 600 dollars) seront consacrées à la réalisation des publications suivantes : *United Nations Youth Information Bulletin*, *United Nations Youth Newsletter*, *Bulletin on Ageing*, *Disabled Persons Bulletin*, résumé en braille de ce dernier bulletin et autres publications.

5. PROMOTION DE LA FEMME

TABLEAU 8.19. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	2 874,4	-	-	2 874,4	227,3	3 101,7
Consultants et experts	-	114,0	20,0	17,5	134,0	7,6	141,6
Voyages en mission	-	127,0	-	-	127,0	7,1	134,1
Services contractuels	-	63,0	(3,0)	(4,7)	60,0	3,3	63,3
Total, budget ordinaire	-	3 178,4	17,0	0,5	3 195,4	245,3	3 440,7

2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1992-1993	Provenance des fonds	1994-1995
	Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des dépenses
	33,0	a) Services d'appui à : Des programmes extrabudgétaires	400,0
Total a)	33,0		400,0
	350,0 275,0	b) Activités de fond Fonds d'affectation spéciale pour le suivi, l'examen et l'évaluation des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme Autres sources	- 280,0
Total b)	625,0		280,0
	-	c) Projets opérationnels	-

Total c)	-	-
Total a), b) et c)	658,0	680,0
	Total, dépenses	4 120,7

TABLEAU 8.20. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Division de la promotion de la femme

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	2	2	-	-	-	-	2	2
P-5	2	2	-	-	-	-	2	2
P-4	2	2	-	-	-	-	2	2
P-3	2	2	-	-	-	-	2	2
P-2/1	4	4	-	-	2	2	6	6
Total	12	12	-	-	2	2	14	14
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	-	-	-	-	1	1
Autres classes	6	6	-	-	-	-	6	6
Total	7	7	-	-	-	-	7	7
Total général	19	19	-	-	2	2	21	21

8.118 Les activités au titre du programme "Promotion de la femme" ont pour but : a) dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, de passer en revue et d'évaluer la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, et de mettre au point des mesures de suivi à proposer à la Conférence; et b) d'aider les Etats parties à appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'encourager les Etats qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer.

8.119 Les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
	(En pourcentage)	
Sous-programme 1. Egalité	29,0	7,0
Sous-programme 2.* Développement	23,0	20,0
Sous-programme 3. Paix	6,4	-
Sous-programme 4.* Suivi, examen et évaluation de la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme	<u>41,6</u>	<u>73,0</u>
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

Sous-programme 1. Egalité

8.120 Des efforts particuliers seront déployés pour apporter un meilleur appui au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en lui présentant des analyses plus fournies - dont une grande partie figurera dans la nouvelle version du rapport sur les obstacles rencontrés et les progrès accomplis dans l'application de la Convention, qui doit être présenté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Les travaux porteront également sur la question de savoir si les mesures en faveur des femmes permettent bien d'assurer l'égalité économique en appliquant les principes du salaire égal pour un travail de valeur égale et de l'égalité dans le processus décisionnel. L'analyse des travaux effectués

pour le Comité sera liée aux travaux portant sur les thèmes prioritaires. Les activités opérationnelles seront axées sur l'assistance aux Etats parties à la Convention pour l'établissement des rapports périodiques et sur la formation à l'échelon sous-régional touchant l'application de la Convention.

Activités :

1. *Services fournis aux organes délibérants** (budget ordinaire)*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants : i) deux rapports destinés à l'Assemblée générale (quarante-neuvième et cinquantième sessions) concernant l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; ii) 37 rapports à présenter au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, sur les thèmes suivants : *a)* analyses séparées des rapports initiaux et périodiques présentés au Comité par les Etats parties à la Convention (30 rapports); *b)* détermination des tendances en ce qui concerne l'application des articles 7 et 8 de la Convention (deux rapports); *c)* moyens d'activer l'examen des rapports des Etats parties par le Comité (deux rapports); *d)* incidences sur les travaux du Comité des thèmes prioritaires de la Commission de la condition de la femme (deux rapports); *e)* aperçu de l'inventaire des résultats obtenus et des obstacles rencontrés par les Etats parties dans l'application de la Convention (un rapport); iii) quatre rapports destinés à la Commission (trente-huitième et trente-neuvième sessions), concernant : *a)* la liste des communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition de la femme (deux rapports); *b)* l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, y compris les méthodes permettant de mesurer les inégalités de rémunération et la question du travail dans le secteur parallèle; *c)* l'égalité de participation à la prise de décisions économiques; iv) un rapport destiné à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, portant sur les résultats obtenus et les obstacles rencontrés par les Etats parties dans l'application de la Convention;

b) Groupes spéciaux d'experts : deux réunions de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : i) la femme et l'égalité de participation à la prise de décisions économiques et ii) l'élimination des stéréotypes de la femme dans les médias.

2. *Publications (budget ordinaire)*

Deux numéros d'une publication en série, *L'action du CEDAW* (vol. 3 et 4).

3. *Activités opérationnelles (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)*

a) Services consultatifs : neuf missions dans les Etats Membres pour aider à préparer les rapports nationaux au Comité (fonds extrabudgétaires);

b) Formation de groupe : deux séminaires sous-régionaux sur les questions soulevées par l'application de la Convention (fonds extrabudgétaires).

Sous-programme 2. Développement

8.121 Les thèmes prioritaires de la période 1994-1995 seront la participation des femmes au développement, l'action en faveur de l'alphabetisation, de l'instruction et de la formation professionnelle et la condition de la femme en zone urbaine. En outre, une large place sera faite à la préparation de l'Etude mondiale de 1994 sur le rôle des femmes dans le développement.

** Prioritaire.

*Activités :*1. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants : i) deux rapports devant être présentés à l'Assemblée générale (quarante-neuvième et cinquantième sessions), l'un par l'intermédiaire de la Commission de la condition de la femme et du Conseil économique et social, qui traitera de l'Etude mondiale de 1994 sur le rôle des femmes dans le développement, et l'autre portant sur une mobilisation efficace en faveur de la participation des femmes au développement; ii) deux rapports destinés à la Commission de la condition de la femme (trente-huitième et trente-neuvième sessions), l'un sur les femmes en zone urbaine (facteurs démographiques, nutritionnels et sanitaires influant sur la participation des femmes au développement, notamment les migrations, la toxicomanie et le sida) et l'autre sur l'action en faveur de l'alphabétisation, de l'instruction et de la formation professionnelle, y compris l'acquisition de compétences techniques;

b) Groupes spéciaux d'experts : trois réunions de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : action en faveur de l'alphabétisation, de l'instruction et de la formation professionnelle, y compris l'acquisition de compétences techniques; soins aux enfants et aux personnes à charge, y compris le partage du travail et des responsabilités familiales; soins à donner dans les situations critiques : les femmes et le sida (fonds extrabudgétaires).

Sous-programme 3. Paix

8.122 Les thèmes prioritaires de la période 1994-1995 seront, d'une part, les mesures à prendre pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes, et, de l'autre, la participation à part entière des femmes dans le processus décisionnel international. Dans ce contexte, la base de données sur les femmes et le processus décisionnel sera actualisée et des statistiques mises à jour seront publiées.

*Activités :*1. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants* : i) un rapport à l'Assemblée générale (quarante-neuvième session) sur la violence à l'encontre des travailleuses migrantes et ii) cinq rapports destinés à la Commission (trente-huitième et trente-neuvième sessions) sur : a) les mesures visant à éliminer la violence à l'encontre des femmes dans la famille et la société; b) les femmes et le processus décisionnel international; c) la situation des femmes palestiniennes et l'aide à leur apporter (deux rapports); d) les femmes et les enfants sous le régime de l'apartheid;

b) Groupes spéciaux d'experts : deux réunions, l'une sur les femmes et le processus décisionnel international et l'autre sur l'éducation au service de la paix.

2. *Publications (budget ordinaire)*

Supports techniques : actualisation de la base de données sur les femmes à des postes de décision.

Sous-programme 4. Suivi, examen et évaluation de la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme

8.123 Les activités seront centrées sur les préparatifs et le suivi immédiat de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra en 1995, et comprendront notamment l'examen et l'évaluation des Stratégies prospectives d'action de Nairobi et les services à assurer aux organes préparatoires intergouvernementaux de la Conférence mondiale. Il faudra, entre autres, mettre en oeuvre une politique d'information pour la Conférence et apporter un appui très large aux préparatifs

* Prioritaire.

aux échelons national et régional et aux organisations non gouvernementales. On continuera de suivre la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi par les organismes des Nations Unies. On s'efforcera d'accroître le volume et d'améliorer la qualité des informations diffusées sur l'action des Nations Unies pour la promotion de la femme en améliorant les publications existantes, ainsi que leur diffusion.

Activités :

1. *Coopération internationale (budget ordinaire)*

Relations extérieures : liaison avec les organisations non gouvernementales s'occupant de la promotion de la femme, en particulier avec les comités d'ONG de Vienne, Genève et New York.

2. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)*

Documentation à l'intention des organes délibérants : deux rapports destinés à l'Assemblée générale (quarante-neuvième et cinquantième sessions) sur la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi; neuf rapports destinés à la Commission en sa qualité d'organe préparatoire de la Conférence mondiale, sur les thèmes suivants : i) examen à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi; ii) préparatifs de la Conférence mondiale (deux rapports); iii) projet de règlement intérieur de la Conférence; iv) projet de plate-forme d'action (deux rapports); v) arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence mondiale; vi) assistance technique et financière à la promotion de la femme; vii) critères d'accréditation des organisations non gouvernementales non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et listes des organisations répondant à ces critères; cinq rapports destinés à la Conférence mondiale sur les thèmes suivants : i) deuxième examen et évaluation de la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi; ii) projet de document définitif sur la plate-forme d'action; iii) mise à jour de la publication *Les femmes dans le monde : des chiffres et des idées*; iv) résultat des réunions préparatoires régionales de la Conférence; v) arrangements institutionnels pour le suivi de l'application de la plate-forme d'action.

3. *Publications (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)*

a) Dix-neuf numéros de cinq publications en série : Répertoire des centres de liaison du système des Nations Unies qui s'occupent des questions relatives aux femmes; Répertoire des centres de liaison nationaux qui s'occupent de la promotion de la femme (deux numéros); Femmes 2000 (huit numéros); Conférence 95 (quatre numéros); Liste des sources accessibles grâce au système d'information sur les femmes (quatre numéros);

b) Support technique : actualisation de la base de données concernant le système d'information sur les femmes (fonds extrabudgétaires).

4. *Activités opérationnelles (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)*

Services consultatifs : aide fournie aux organes préparatoires nationaux pour les préparatifs de la Conférence mondiale (fonds extrabudgétaires).

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Fourniture de services pour les réunions annuelles interinstitutions du CAC sur les femmes, y compris l'élaboration de documents de base et des rapports des réunions.

*Ressources nécessaires (aux taux courants)**Dépenses de personnel*

8.124 Les dépenses de personnel prévues pour ces activités correspondent à 12 postes d'administrateur et sept postes d'agent des services généraux, qui formeraient la Division de la promotion de la femme. Celle-ci serait supervisée par le Secrétaire général de la Conférence mondiale.

Consultants et experts

8.125 Les ressources prévues à cette rubrique (134 000 dollars) ont trait à l'établissement de documentation sur les thèmes du développement, de l'égalité et de la paix, ainsi qu'aux préparatifs et à la tenue de six réunions de groupes spéciaux d'experts portant sur les questions qui figurent au programme de travail.

Voyages en mission

8.126 Les ressources prévues à cette rubrique (127 000 dollars) ont trait aux activités prévues au programme de travail, notamment aux préparatifs de la Conférence mondiale de 1995 sur les femmes, et aux consultations avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales.

Services contractuels

8.127 Les ressources demandées sous cette rubrique (60 000 dollars) ont trait à la production de publications destinées à faire connaître les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et d'autres publications en série ou isolées.

6. AFRIQUE : SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE, REDRESSEMENT ET DEVELOPPEMENT

TABLEAU 8.21. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	2 010,3	345,7	17,1	2 356,0	191,4	2 547,4
Consultants et experts	-	46,9	40,0	85,2	86,9	8,7	95,6
Voyages en mission	-	131,3	-	-	131,3	12,8	144,1
Services contractuels	-	255,5	-	-	255,5	14,4	269,9
Frais généraux de fonctionnement	-	14,6	-	-	14,6	0,9	15,5
Fournitures et accessoires	-	19,2	-	-	19,2	1,1	20,3
Total	-	2 477,8	385,7	15,5	2 863,5	229,3	3 092,8

TABLEAU 8.22. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Bureau pour l'Afrique et les pays les moins avancés

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	3	3	-	-	-	-	3	3
P-4	1	1	-	-	-	-	1	1
P-3	1	2	-	-	-	-	1	2
Total	7	8	-	-	-	-	7	8
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	-	-	-	-	1	1
Autres classes	4	4	-	-	-	-	4	4
Total	5	5	-	-	-	-	5	5
Total général	12	13	-	-	-	-	12	13

8.128 L'autorisation des activités prévues à ce titre découle du programme 45, intitulé "Afrique : situation économique critique, redressement et développement" du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel qu'il a été révisé (A/47/6/Rev.1). Ces activités correspondent à l'une des grandes priorités sectorielles du plan à moyen terme et seront axées sur l'exécution du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, dont le suivi, la surveillance et l'évaluation de l'exécution ont été confiés au Secrétaire général. Les activités prévues à ce titre concernent également la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour les pays les moins avancés adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Paris, 1990). Le Secrétaire général devrait, en étroite collaboration avec la CNUCED, assurer la mobilisation complète et la coordination de tous les organes, organismes et organisations du système des Nations Unies afin d'exécuter et de suivre le Programme d'action. Il devrait aussi fournir à la CNUCED une orientation générale et un appui politique pour l'aider à sensibiliser la communauté internationale afin d'assurer le succès du Programme d'action.

8.129 Une nouvelle dimension des tâches des Nations Unies en matière de coordination des efforts que fait la communauté internationale en vue du développement de l'Afrique a été ajoutée dans le Plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, que l'Assemblée générale a adopté dans sa résolution 47/214 du 23 décembre 1993 relative à la planification des programmes.

8.130 Il s'agira d'aider le Secrétaire général à s'acquitter du mandat qui lui a été confié en vue de l'exécution du nouvel Ordre du jour; à mener les activités décrites dans le programme 45; et à coordonner l'exécution du Plan d'action à l'échelle du système qui doit être examinée en 1994. Les activités prévues tendront également à favoriser les programmes apparentés concernant la situation économique critique, le redressement et le développement de l'Afrique, et à contribuer à mobiliser des ressources financières en faveur du continent et à mettre en lumière de nouveaux aspects du développement économique et social de l'Afrique.

8.131 Pour ce faire, le Département collaborera étroitement avec la CEA et le Département de l'information, qui sont également chargés d'exécuter le programme d'activité dans leurs domaines respectifs.

Sous-programme 1. Mobilisation des ressources

8.132 Pendant l'exercice biennal 1994-1995, le Département continuera de fournir des avis et une aide, selon que de besoin, touchant les questions du développement de l'Afrique et, à cet effet, s'emploiera à inclure les priorités du nouvel Ordre du jour dans les grandes politiques et stratégies internationales en matière de développement, tâches qui consisteront à coordonner la réponse du système des Nations Unies au niveau des politiques et au niveau opérationnel; encourager la communauté internationale à concrétiser son engagement, en particulier pour ce qui est de l'accroissement des flux financiers en faveur de l'Afrique; fournir l'appui nécessaire aux délibérations intergouvernementales relatives au redressement et au développement économique de l'Afrique; appuyer l'organisation, la préparation, la relation et le suivi de réunions de groupes spéciaux tels que le Groupe d'éminentes personnalités sur le développement de l'Afrique et de réunions interinstitutions, telles que les réunions OUA-ONU; établissement de relations de travail originales et efficaces avec des organisations non gouvernementales africaines et non africaines s'intéressant au redressement économique et au développement de l'Afrique; évaluer, en en assurant le suivi, avec le Gouvernement japonais et la Coalition mondiale pour l'Afrique, la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique; effectuer une étude sur les liens entre paix et développement à titre de contribution à la formulation d'un mécanisme africain de prévention, de gestion et de règlement des conflits; et organiser des ateliers et tables rondes sur les flux migratoires à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique ainsi que sur l'intermédiation financière et la mobilisation de ressources locales pour le développement des secteurs non structurés et privés en Afrique.

*Activités :**1. Coopération internationale (budget ordinaire)*

Relations extérieures : participation aux activités de l'OUA et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernant la situation économique, le redressement et le développement de l'Afrique, en particulier dans le cadre du nouvel Ordre du jour et du Plan d'action à l'échelle du système.

2. Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)

a) Documentation à l'intention des organes délibérants : un rapport au CPC présentant les révisions à inclure dans le Plan d'action à l'échelle du système et un rapport destiné aux délibérations de haut niveau du Conseil économique et social devant être consacrées en 1995 à l'exécution du nouvel Ordre du jour;

b) Groupes spéciaux d'experts : quatre réunions du Groupe d'éminentes personnalités constitué par le Secrétaire général pour examiner le développement de l'Afrique et aide à ce groupe dans l'établissement de ses rapports; 16 documents de base sur divers thèmes destinés au Groupe.

3. Publications (budget ordinaire)

a) Publications non périodiques : sept publications concernant les flux migratoires à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique; les flux de ressources extérieures, catalyseurs du développement de l'Afrique; l'expérience de l'Asie et le développement de l'Afrique; développement du secteur non structuré en Afrique; amélioration de l'intermédiation financière et de la mobilisation des ressources intérieures pour le développement du secteur privé en Afrique; sécurité et stabilité : un préalable au développement de l'Afrique; vers un mécanisme africain de prévention, de gestion et de règlement des conflits; et principales conclusions et recommandations du Groupe d'éminentes personnalités;

b) Supports techniques : base de données sur les principaux éléments du nouvel Ordre du jour et établissement de descriptifs de pays et de listes de hauts fonctionnaires; établissement d'une base de données contenant une liste d'adresses de responsables des pouvoirs publics, du secteur privé et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant du développement de l'Afrique; tenue à jour d'une documentation active et limitée : rapports, publications, quotidiens, magazines et articles de périodiques concernant le développement de l'Afrique.

4. *Supports et services d'information (budget ordinaire)*

Bulletin mensuel sur le nouvel Ordre du jour; affiches sur le nouvel Ordre du jour; communiqués de presse établis en collaboration avec le Département de l'information sur des questions liées aux réunions du Groupe d'éminentes personnalités, à des ateliers et tables rondes; et documents vidéo sur divers aspects du développement de l'Afrique.

5. *Activités opérationnelles*

Organisation, en collaboration avec la CEA, d'ateliers et de séminaires sur la coopération Sud-Sud; les flux migratoires à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique; l'intermédiation financière et la mobilisation de ressources locales pour le développement des secteurs privé et non structuré africains; et l'investissement étranger direct en Afrique.

6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Contribution aux activités du Groupe spécial interinstitutions des Nations Unies sur la situation économique, le redressement et le développement de l'Afrique et son groupe de travail.

Sous-programme 2. Contrôle, évaluation et suivi de la mise en oeuvre des programmes d'action, y compris leurs aspects financiers

8.133 En 1994 et 1995, ce sous-programme portera sur les questions de coordination et d'harmonisation des contributions des divers organismes des Nations Unies à l'exécution du nouvel Ordre du jour, dans le cadre des activités de l'Equipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur la situation économique critique, le redressement et le développement de l'Afrique. Les activités du sous-programme seront également axées sur l'évaluation et le suivi des réalisations des pays africains pour ce qui est de l'exécution du nouvel Ordre du jour et l'évolution des principaux facteurs liés au redressement économique et au développement de l'Afrique, y compris les questions liées aux ressources, à la dette et aux produits de base.

Activités :

1. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)*

Documentation à l'intention des organes délibérants : un rapport d'activité à la Conférence des ministres de la CEA sur l'exécution par les pays africains du nouvel Ordre du jour.

2. *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire)*

Préparation des activités ci-après et contributions de fond à celles-ci : Equipe spéciale interinstitutions sur la situation économique critique, le redressement et le développement de l'Afrique (quatre réunions); Groupe de travail de l'Equipe spéciale (cinq réunions); deux ateliers interinstitutions sur certains thèmes liés au redressement économique et au développement de l'Afrique; et deux ateliers régionaux sur le rôle des organisations non gouvernementales dans l'exécution du nouvel Ordre du jour et l'application de politiques d'atténuation de la pauvreté en Afrique.

Sous-programme 3. Campagne mondiale de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique

8.134 Les activités resteront axées sur la situation critique de l'Afrique, qui est un des points dominants de l'ordre du jour international, par la diffusion d'informations visant à sensibiliser l'opinion à la gravité de la situation. La publication du périodique trimestriel *Africa Recovery* et d'autres documents d'information se poursuivra et l'on s'efforcera de maintenir la liaison avec des groupes cibles non donateurs tels que parlementaires, organisations non gouvernementales, journalistes, syndicats et universités pour rallier un appui aux mesures prises ou à prendre.

*Ressources nécessaires (aux taux courants)**Dépenses de personnel*

8.135 L'effectif nécessaire à l'exécution du programme serait le suivant : un D-2, un D-1, un P-5, un P-4, un P-3 et trois agents des services généraux, dont un agent de 1re classe, afin d'assurer, au Bureau pour l'Afrique et les pays les moins avancés, la coordination et l'orientation générale des activités du système des Nations Unies appuyant au niveau mondial le redressement et le développement de l'Afrique; un poste P-5, à Addis-Abeba, de secrétaire de l'Equipe spéciale interinstitutions sur la situation économique critique, le redressement et le développement de l'Afrique, qui serait au Cabinet du Secrétariat exécutif de la CEA; un poste P-5, un P-3 et deux postes d'agent des services généraux autres que de 1re classe, qui constitueraient l'élément d'information du programme affecté au Département d'information pour assurer la publication d'*Africa Recovery* et d'autres documents d'information.

8.136 Afin de renforcer la capacité du Bureau dans le domaine de pays les moins avancés, il est proposé de faire un nouveau poste du poste P-3 identifié en 1993 dans le cadre du nouveau traitement des vacances de poste à la suite de la restructuration du Secrétariat dans les secteurs économique et social.

8.137 En outre, un montant de 103 200 dollars est inclus dans les dépenses de personnel au titre de services spécialisés extérieurs de recherche, de rédaction et de conception de documents d'information destinés à *Africa Recovery*.

Consultants et experts

8.138 Le montant demandé (86 900 dollars) comporte un accroissement de 40 000 dollars et concerne des avis et services spécialisés liés à l'exécution des sous-programmes 1 et 2.

Voyages en mission

8.139 Les ressources prévues (131 300 dollars) devraient couvrir les frais de voyage liés à des consultations et à la participation à des réunions interinstitutions et d'autres réunions prévues dans le programme de travail.

Services contractuels

8.140 Le montant de 255 500 dollars demandé devrait couvrir les frais de traduction, d'impression et autres frais de production d'*Africa Recovery* ainsi que l'acquisition de documents visuels.

Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires

8.141 Le montant demandé (33 800 dollars) devrait couvrir le fret et autres services liés à la production d'*Africa Recovery* ainsi que les fournitures nécessaires aux activités d'information.

8.142 En résumé, les ressources nécessaires à l'exécution du programme 45, au titre de ce chapitre, se répartiraient comme suit :

<i>Postes</i>	<i>Autres objets de dépense (aux taux révisés de 1991) (en milliers de dollars des Etats-Unis)</i>	<i>Répartition des ressources (en pourcentage)</i>	
Département de la coordination des politiques et du développement durable	1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 3 postes d'agent des services généraux	82,0	51,9
Commission économique pour l'Afrique	1 P-5	113,8	13,5
Département de l'information	1 P-5, 1 P-3, 2 postes d'agent des services généraux	414,9	34,6
Total	8 administrateurs, 5 agents des services généraux	610,7	100,0

7. PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL

TABLEAU 8.23. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Crédits révisés</i>	<i>Base de ressources pour l'exer- cice biennal</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévalua- tion des coûts</i>	<i>1994-1995 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Dépenses de personnel	-	3 116,4	(992,7)	(31,8)	2 123,7	155,1	2 278,8
Consultants et experts	-	163,5	-	-	163,5	8,3	171,8
Voyages en mission	-	294,4	-	-	294,4	15,2	309,6
Services contractuels	-	5,0	-	-	5,0	0,3	5,3
Frais généraux de fonctionnement	-	107,4	-	-	107,4	5,6	113,0
Fournitures et accessoires	-	57,8	-	-	57,8	3,0	60,8
Mobilier et matériel	-	59,0	-	-	59,0	3,0	62,0
Total, budget ordinaire	-	3 803,5	(992,7)	(26,0)	2 810,8	190,5	3 001,3

TABLEAU 8.23 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Montant estimatif des dépenses
	170,0	a) Services d'appui à des programmes extrabudgétaires Activités extrabudgétaires	190,0
Total a)	170,0		190,0
	964,0	b) Activités de fond Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation concernant la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures	1 300,0
	2 400,0	Fonds bénévole pour aider les pays en développement à participer au processus de négociation concernant la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures	2 800,0
	310,0	Autres sources	1 440,0
Total b)	3 674,0		5 540,0
		c) Projets opérationnels	
Total c)	-		-
Total a), b) et c)	3 844,0		5 730,0
		Total, dépenses	8 731,3

TABLEAU 8.24. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Secrétariat intérimaire du Comité intergouvernemental de négociation

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	1	1	-	-	1	1	2	2
P-5	-	-	-	-	-	1	-	1
P-4	1	1	-	-	-	1	1	2
P-3	1	1	-	-	1	-	2	1
P-2/1	1	1	-	-	-	-	1	1
Total	5	5	-	-	2	3	7	8
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	6	6	-	-	2	4	6	10
Total	6	6	-	-	2	4	6	10
Total général	11	11	-	-	4	7	15	18

8.143 Les textes portant autorisation des activités de l'unité intéressée sont diverses résolutions de l'Assemblée générale, dont la plus récente est la résolution 47/195 du 22 décembre 1992. Ces activités relèvent aussi en partie du sous-programme 1 (Protection de l'atmosphère) du programme 16 (Environnement) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1). Elles seront exécutées par le secrétariat intérimaire du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques.

8.144 La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été adoptée en 1992 par le Comité intergouvernemental de négociation et a été ouverte à la signature des Etats Membres lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro. La Convention devrait entrer en vigueur en 1994, la première session de la Conférence des parties devant se tenir en 1995.

8.145 Conformément à la résolution 47/195, le Comité intergouvernemental de négociation demeurera en activité pendant l'exercice biennal afin de préparer la première session de la Conférence des parties. Le Comité tiendra probablement trois sessions consécutives en 1994 et 1995. Le secrétariat intérimaire continuera de lui fournir les services nécessaires jusqu'à ce que la Conférence des parties ait désigné un secrétariat permanent et pris des dispositions pour son fonctionnement.

8.146 Les activités proposées dans ce contexte marquent le début d'une nouvelle phase de l'action menée par l'ONU pour la protection du climat mondial. Au cours de l'exercice, elles consisteront essentiellement à fournir les services nécessaires au Comité intergouvernemental de négociation et à assurer la préparation et le service de la première session de la Conférence des parties conformément au plan des travaux préparatoires élaboré par le Comité lors de sa sixième session, en 1992. On veillera notamment à faciliter pour les Etats Membres l'examen des questions concernant les engagements énoncés dans la Convention, des questions réglementaires, institutionnelles et juridiques, et des questions concernant le mécanisme financier prévu par la Convention et le concours technique et financier à fournir aux pays en développement parties. Des initiatives seront prises pour promouvoir la Convention et inciter les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer. On continuera de collaborer à cet égard avec les institutions et organes compétents du système des Nations Unies.

Activités :

1. *Coopération internationale (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

a) Services juridiques : Fourniture de conseils aux Etats Membres sur les aspects juridiques de l'adhésion à la Convention et de sa ratification;

b) Promotion des instruments juridiques : Les Etats Membres seront encouragés à négocier les protocoles visés à l'article 17 de la Convention;

c) Relations extérieures : Liaison et coopération avec diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur des questions concernant l'entrée en vigueur de la Convention et les préparatifs de la première Conférence des parties.

2. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

a) Documentation délibératoire : 40 documents et rapports techniques destinés au Comité intergouvernemental de négociation et à la Conférence des parties sur diverses questions concernant la Convention et assistance au Comité pour l'élaboration de ses rapports à l'Assemblée générale et à la première Conférence des parties;

b) Groupes spéciaux d'experts : quatre réunions qui porteront sur : a) des questions relatives aux engagements énoncés dans la Convention, notamment les méthodes de calcul et de recensement des émissions et de l'absorption des gaz à effet de serre; les critères régissant une application conjointe; le premier examen des renseignements communiqués par les Etats parties énumérés à l'annexe I de la Convention; et l'examen des engagements prévus à l'article 4 de la Convention pour déterminer s'ils sont adéquats; b) des questions concernant le mécanisme financier et le concours technique et financier

à fournir aux pays en développement parties, notamment l'application de l'article 11 de la Convention, la fourniture aux pays en développement parties d'un appui technique et financier et le maintien éventuel des arrangements intérimaires énoncés à l'article 21 de la Convention; c) des questions réglementaires, institutionnelles et juridiques, notamment le règlement intérieur et le règlement financier de la Conférence des parties et des organes subsidiaires créés par la Convention, la désignation d'un secrétariat permanent et l'adoption d'arrangements pour son fonctionnement et l'institution éventuelle d'un processus multilatéral de consultation pour résoudre les questions concernant l'application de la Convention.

3. *Publications (budget ordinaire)*

a) Publications isolées : sept publications soit la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et six rapports techniques sur des questions devant être examinées par des groupes spéciaux d'experts;

b) Supports techniques : bases de données sur les dates de signature et de ratification de la Convention; la documentation technique et les publications périodiques disponibles au secrétariat intérimaire de la Convention; le fichier des participants aux réunions du Comité intergouvernemental de négociation et à la première Conférence des parties et des interlocuteurs du secrétariat intérimaire de la Convention; les documents de référence sur les projets et activités des pays ayant trait aux changements climatiques; et la liste des manifestations concernant les changements climatiques.

4. *Supports et services d'information (budget ordinaire)*

Guide et pochette d'information sur la Convention contenant le texte de la Convention et une brochure de vulgarisation; panneaux muraux qui serviront à présenter, au cours de programmes d'information ou de formation, le contenu et les incidences de la Convention; communiqués de presse sur les manifestations spéciales relatives à la Convention; et vidéocassettes pour des activités d'information et de formation à l'échelon national.

5. *Activités opérationnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

Un système d'échange d'informations à l'usage des Etats Membres sur les activités menées au niveau national en matière de changements climatiques; 12 ateliers de formation s'adressant aux Etats Membres et ayant pour objet de mettre au point du matériel de formation devant aider les gouvernements à appliquer la Convention à l'échelon national (en collaboration avec le PNUD et l'UNITAR) (Fonds extrabudgétaires).

6. *Coordination, harmonisation et liaison (fonds extrabudgétaires)*

Contribution aux réunions interorganisations visant à faciliter l'application de la Convention grâce à une meilleure coordination; liaison avec le PNUD, l'UNITAR, le PNUE, l'OMM, le Groupe d'experts intergouvernemental PNUE/OMM sur l'évolution du climat et le Fonds pour l'environnement mondial du PNUD, du FNUAP et de la Banque mondiale, sur des questions touchant la Convention.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

8.147 Les activités prévues sont autorisées par les résolutions de l'Assemblée générale et les dépenses qu'elles entraîneront sont inscrites au budget-programme de l'Organisation en tant que dépenses non récurrentes. Il est proposé d'y affecter un poste D-2, un poste D-1, un poste P-4, un poste P-3, un poste P-2/1 et six postes d'agent des services généraux (autres que de première classe).

8.148 Les attributions attachées à ces postes seraient les suivantes :

- a) Le poste D-2 serait réservé au chef du secrétariat;
- b) Le poste D-1 serait occupé par un adjoint chargé d'organiser et de superviser les activités de fond et d'assurer la liaison avec les Etats Membres et les autres parties aux négociations;
- c) Le poste P-4 serait occupé par un juriste qui serait chargé des activités d'analyse, de rédaction et de conseil relatives aux aspects juridiques de la Convention et des instruments connexes;
- d) Le poste P-3 serait occupé par un administrateur, qui assisterait le chef du Secrétariat et serait notamment chargé de la documentation, de la planification des conférences et de la liaison avec le Bureau des services de conférence et le Département des affaires politiques pour les questions touchant au service des sessions du Comité intergouvernemental de négociation;
- e) Le poste P-2 serait occupé par un administrateur qui serait notamment chargé des arrangements financiers relatifs à la participation des pays en développement aux sessions du Comité intergouvernemental de négociation, et de diffuser la documentation et d'autres supports d'information.

Consultants et experts

8.149 Le montant prévu (163 500 dollars) comprend 96 000 dollars au titre des consultants qui contribueront à la réalisation des études sur certaines dispositions de la Convention, et 67 500 dollars au titre des réunions d'experts (quatre au cours de l'exercice).

Voyages en mission

8.150 Le montant prévu (294 400 dollars) couvrira les frais de voyage des fonctionnaires qui assisteront aux sessions du Comité intergouvernemental de négociation tenues en dehors de Genève et aux réunions intergouvernementales ou interinstitutions consacrées à des questions touchant à la Convention.

Services contractuels

8.151 Le montant prévu (5 000 dollars) couvrira les frais de production de publication isolées.

Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires

8.152 Le montant demandé (165 200 dollars) représente le coût des communications (80 000 dollars), des fournitures (57 800 dollars) et des dépenses accessoires (27 400 dollars).

Mobilier et matériel

8.153 Le montant prévu (59 000 dollars) permettra d'acheter du mobilier de bureau et du matériel informatique (premier équipement ou remplacement).

8. LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE

TABLEAU 8.25. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	1 734,7	486,6	28,0	2 221,3	172,3	2 393,6
Consultants et experts	-	594,3	-	-	594,3	20,2	614,5
Voyages en mission	-	149,6	-	-	149,6	5,1	154,7
Frais généraux de fonctionnement	-	66,0	-	-	66,0	2,2	68,2
Fournitures et accessoires	-	10,1	-	-	10,1	0,3	10,4
Mobilier et matériel	-	39,9	-	-	39,9	1,4	41,3
Total, budget ordinaire	-	2 594,6	486,6	18,7	3 081,2	201,5	3 282,7

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Montant estimatif des dépenses
	30,0	a) Services d'appui à : Appui à des activités extrabudgétaires	50,0
Total a)	30,0		50,0
	1 800,0	b) Activités de fond Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	1 200,0
	1 100,0	Fonds de contributions volontaires spécial pour aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer au processus de négociation d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	800,0
	520,0	Autres sources	690,0
Total b)	3 420,0		2 690,0
	-	c) Projets opérationnels	-
Total c)	-		-
Total a), b) et c)	3 450,0		2 740,0
		Total, dépenses	6 022,7

TABLEAU 8.26. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : secrétariat ad hoc du Comité intergouvernemental de négociation

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	-	1	-	-	-	-	-	1
D-1	-	1	-	-	1	1	1	2
P-5	1	1	-	-	2	2	3	3
P-4	1	1	-	-	1	1	2	2
P-3	1	1	-	-	-	-	1	1
Total	3	5	-	-	4	4	7	9
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	6	6	-	-	2	2	6	8
Total	6	6	-	-	2	2	6	8
Total général	9	11	-	-	6	6	15	17

8.154 Le texte portant autorisation des activités figurant à cette rubrique est la résolution 47/188 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992. Les activités concernées relèvent du sous-programme 3 (Gestion écologique des écosystèmes terrestres et de leurs ressources) du programme 16 (Environnement) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1).

8.155 Par sa résolution 47/188, l'Assemblée a créé un comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer, d'ici à juin 1994, une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique. Le Comité intergouvernemental de négociation a décidé lors de sa session d'organisation, tenue à New York en janvier 1993, et de sa première session de fond, tenue à Nairobi du 24 mai au 3 juin 1993, des mesures à prendre pour s'acquitter de son mandat. Lors de sa deuxième session de fond, tenue à Genève du 13 au 24 septembre 1993, il a défini son programme de travail pour 1994. Trois autres sessions de fond doivent se tenir pendant le premier semestre 1994.

8.156 Les activités prévues à cette rubrique seront menées par le secrétariat ad hoc créé, conformément à la résolution 47/188, pour aider le Comité intergouvernemental de négociation dans l'accomplissement de sa tâche. En 1994, le travail du secrétariat ad hoc consistera à fournir un appui pour les négociations relatives à la convention, à assurer au Comité les services fonctionnels nécessaires et à l'aider à établir le rapport qu'il doit présenter à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Le programme de travail sera plus précisément centré sur les tâches suivantes :

- a) Appui direct aux négociations en assurant le service des sessions du Comité;
- b) Coordination des travaux du groupe multidisciplinaire d'experts créé par la résolution 47/188 en vue de fournir au secrétariat ad hoc du Comité des avis autorisés dans les domaines scientifique, technique et juridique ainsi que dans d'autres domaines connexes ayant un rapport avec la convention;
- c) Réalisation, dans le cadre de l'élaboration de la convention, d'études et de travaux de recherche sur des questions concernant des pays ou des régions en particulier;
- d) Promotion des activités du Comité intergouvernemental de négociation et du projet de convention : diffusion de l'information et établissement de contacts avec les organisations non gouvernementales, les milieux scientifiques et

industriels et les associations professionnelles, les syndicats et d'autres interlocuteurs et groupes intéressés, afin qu'ils participent aux travaux du Comité.

8.157 Conformément au calendrier fixé dans la résolution 47/188, les activités susmentionnées sont prévues pour la seule année 1994. Des propositions portant sur 1995 seront éventuellement présentées à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, compte tenu des débats qu'elle aura eus sur la question pendant cette session.

Activités :

1. *Coopération internationale (budget ordinaire)*

Promotion du projet de convention, liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les milieux scientifiques et industriels, les syndicats et autres interlocuteurs et groupes concernés par la convention.

2. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

Documentation à l'intention des organes délibérants : documentation technique destinée au Comité intergouvernemental de négociation; aide apportée au Comité pour l'établissement du rapport qu'il doit présenter à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session; services d'appui, y compris la documentation à fournir, au groupe multidisciplinaire d'experts.

3. *Publications (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

Supports techniques : bases de données sur les organisations intergouvernementales et non gouvernementales participant aux négociations relatives à la convention; événements liés à la lutte contre la désertification et à l'atténuation de la sécheresse; documents de référence dans ces deux derniers domaines.

4. *Supports et services d'information (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

Cinquante communiqués de presse; fiches récapitulatives, dossiers d'information et documents vidéo ayant trait aux activités du Comité intergouvernemental de négociation (fonds extrabudgétaires).

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Liaison avec le PNUE, le PNUD, l'UNESCO, la FAO, et le groupe intergouvernemental sur la modification du climat (PNUE/OMS) pour les questions relatives à la convention.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

8.158 Aucune décision n'ayant été prise quant aux activités à mener une fois la convention mise au point en juin, il est proposé de maintenir pendant la totalité de l'exercice biennal les postes prévus à cet effet, soit un poste D-2, un poste D-1, un poste P-5, un poste P-4, un poste P-3 et six postes d'agent des services généraux (autres classes).

8.159 Les postes susmentionnés correspondraient aux fonctions suivantes :

a) Poste D-2 - chef du secrétariat ad hoc;

b) Poste D-1 - chef adjoint, chargé également de l'organisation et de la supervision des travaux de fond;

c) Poste P-5 - économiste hors classe chargé de l'organisation des études portant sur les aspects économiques et sociaux de la lutte contre la désertification;

d) Poste P-4 - juriste appelé à participer à la rédaction de la convention et des instruments connexes, tout en fournissant des analyses et des avis sur les questions juridiques y relatives;

e) Poste P-3 - administrateur chargé de seconder le chef du secrétariat ad hoc, et responsable de la documentation et de la planification des conférences. Le titulaire de ce poste aiderait également à organiser et canaliser les apports des nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui s'occupent de questions de sécheresse et de désertification.

Consultants et experts

8.160 Les ressources prévues à cette rubrique (594 300 dollars) couvrent le coût des activités du groupe multidisciplinaire d'experts créé par la résolution 47/188. En 1994, le groupe composé de 12 experts nommés par le Secrétaire général, aidera le secrétariat ad hoc à élaborer les projets de documents devant être présentés au Comité intergouvernemental de négociation. Les experts seront engagés chacun pour une durée de trois mois, incluant les travaux effectués dans le pays d'origine et la participation aux quatre sessions de groupe, qui se tiendront à Genève et dureront chacune 3 ou 4 jours ouvrables. Recrutés sur la base de contrats spéciaux de louage de services, ils seront rémunérés en tant que consultants à la classe P-4.

Voyages en mission

8.161 Les ressources demandées (149 600 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel qui assistera aux réunions du Comité intergouvernemental de négociation organisées à New York et à Paris, des fonctionnaires qui tiendront des consultations avec les responsables gouvernementaux sur les problèmes de désertification ainsi qu'avec les gouvernements des pays donateurs, de ceux qui effectueront des missions ayant trait à l'établissement des rapports de fond destinés au Comité, et de ceux appelés à participer aux activités des institutions spécialisées qui s'occupent de questions de désertification et de sécheresse.

Frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires

8.162 Les ressources demandées à cette rubrique (76 100 dollars) couvrent essentiellement le coût des communications (37 200 dollars), de la location et de l'entretien du matériel (14 900 dollars) ainsi que de services et fournitures divers (24 000 dollars).

Mobilier et matériel

8.163 Le montant prévu (39 900 dollars) est destiné à l'achat de mobilier de bureau ainsi qu'à l'achat et au remplacement de matériel informatique.

D. Appui aux programmes

TABLEAU 8.27. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	-	3 268,1	(1 153,0)	(35,2)	2 115,1	152,0	2 267,1
Frais généraux de fonctionnement	-	1 025,7	(358,0)	(34,9)	667,7	37,6	705,3
Fournitures et accessoires	-	87,5	-	-	87,5	4,9	92,4
Mobilier et matériel	-	160,8	120,0	74,6	280,8	15,7	296,5
Total	-	4 542,1	(1 391,0)	(30,6)	3 151,1	210,2	3 361,3

TABLEAU 8.28. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Service administratif

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	-	-	-	-	1	1
P-4	1	1	-	-	-	-	1	1
P-3	1	1	-	-	-	-	1	1
Total	3	3	-	-	-	-	3	3
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	-	-	-	-	2	2
Autres classes	10	10	-	-	-	-	10	10
Total	12	12	-	-	-	-	12	12
Total général	15	15	-	-	-	-	15	15

8.164 Le Service administratif fournit les services relatifs à l'administration du personnel, l'administration financière, la planification des ressources et l'utilisation des services communs.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

8.165 Les ressources demandées au titre des dépenses de personnel (2 115 100 dollars) se répartissent comme suit :

a) Traitements et dépenses communes de personnel afférents à un poste P-5, un poste P-4, un poste P-3 et 12 postes d'agent des services généraux, dont deux postes de 1re classe (1 781 800 dollars);

b) Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) engagé, d'une part, pour remplacer, dans tous les programmes du Département, les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et, d'autre part, pour faire face au surcroît de travail en période de pointe (235 700 dollars);

c) Heures supplémentaires effectuées en période de pointe par le personnel du Département (97 600 dollars);

d) Déduction d'un montant non renouvelable de 1 153 000 dollars inscrit en 1993 au titre des dépenses communes de personnel pour couvrir les frais de réinstallation à New York des fonctionnaires du Département qui ont quitté Vienne ou Rome dans le cadre de la restructuration du Secrétariat.

Frais généraux de fonctionnement

8.166 Les ressources demandées à cette rubrique (667 700 dollars), qui accusent une diminution de 358 000 dollars, correspondent au coût de la location et de l'entretien du mobilier et du matériel (355 800 dollars), aux frais de communication (232 500 dollars) et à des dépenses diverses (79 400 dollars). Cette diminution s'explique par la suppression du montant prévu au titre des frais de location des locaux du secrétariat du Conseil mondial pour l'alimentation à Rome (445 000 dollars), compte tenu du transfert à New York des activités correspondantes. Il est proposé d'utiliser une partie des ressources ainsi dégagées pour l'achat de matériel informatique et de matériel de bureautique destiné au Département (120 000 dollars).

Fournitures et accessoires

8.167 Les ressources demandées à cette rubrique (87 500 dollars) couvrent l'achat de fournitures de bureau et d'accessoires non durables, notamment de fournitures pour le matériel informatique du Département.

Mobilier et matériel

8.168 Le montant prévu à cette rubrique (280 800 dollars), qui traduit une augmentation de 120 000 dollars, doit permettre de couvrir l'achat et le remplacement de matériel de bureautique pour l'ensemble du Département dans le cadre du programme d'innovations technologiques géré centralement.